
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 12 décembre 2006

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 5)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 5)
Appel nominal	(p. 5)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
Adoption du procès-verbal de la séance publique du 10 octobre 2006	(p. 5)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 (dossier n° 2006-3778)	(p. 5)
Désignation de représentants au sein de la commission départementale de la cohésion sociale (dossier n° 2006-3805)	
* Opérations de vote	(p. 7)
* Résultats du vote	(p. 35)
Désignation de représentants au sein de la commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (dossier n° 2006-3806)	(p. 15)
* Opérations de vote	(p. 20)
* Résultats du vote	
Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission mixte chargée de suivre le projet de tronçon ouest du périphérique (dossier n° 2006-3779)	
* Listes de candidatures déposées (annexe)	(p. 37)
* Opérations de vote	(p. 18)
* Résultats du vote	(p. 31)
Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du lycée de Neuville sur Saône (dossier n° 2006-3807)	
* Opérations de vote	(p. 22)
* Résultats du vote	(p. 31)

Les textes des délibérations n° 2006-3778 à 2006-3846 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 361.

N° 2006-3778	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 23 octobre 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 5)
---------------------	--	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2006-3779	Tronçon ouest du périphérique - Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission mixte -	(p. 18)
N° 2006-3780	Trolleybus C 3 - Convention de participation aux surcoûts qualitatifs avec le Sytral - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Opération n° 787 -	(p. 9)
N° 2006-3781	Lyon 7° - Place Jean Macé - Création d'une halte ferroviaire - Avenant à la convention relative au financement des études de projet et travaux anticipés entre Réseau ferré de France (RFF), la SNCF, la région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine et le Sytral -	retiré
N° 2006-3782	Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation d'ouvrage de stationnement public déléguée à la société Vinci Park -	(p. 10)
N° 2006-3783	Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement public déléguée à la société de construction et d'exploitation du parc Récamier -	(p. 10)

N° 2006-3784	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation de stationnement public déléguée à la société Epolis parcs -</i>	(p. 10)
N° 2006-3785	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement public déléguée à la société Lyon Parc Auto -</i>	(p. 10)
N° 2006-3786	<i>Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) - Vente de l'action de la Société lyonnaise pour l'habitat (SLPH) à la Caisse interprofessionnelle du logement -</i>	(p. 5)
N° 2006-3787	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Quais hauts du Rhône - Remise en état des aménagements - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 13)
N° 2006-3788	<i>La Tour de Salvagny - ZAC du Contal - Levée des réserves -</i>	(p. 6)
N° 2006-3789	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur Tase - Création du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 13)
N° 2006-3790	<i>Meyzieu, Jonage - ZAC des Gaulnes - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 15)
N° 2006-3791	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - ZAC du Triangle - Création de la ZAC - Lancement de la procédure de consultation des aménageurs -</i>	(p. 16)
N° 2006-3792	<i>Lyon 8° - Quartier Mermoz nord - Aménagement - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Lancement de la consultation d'aménageur -</i>	(p. 16)
N° 2006-3793	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Secteur du Cerisier - Commission composée comme un jury -</i>	(p. 6)
N° 2006-3794	<i>Constitution du réseau des routes à grande circulation - Avis de la Communauté urbaine -</i>	(p. 17)
N° 2006-3795	<i>Craponne - Rue Centrale - Réaménagement - individualisation d'autorisation de programme pour les travaux -</i>	(p. 6)
N° 2006-3796	<i>Fontaines sur Saône - Place Carnot - Aménagement - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique -</i>	(p. 6)
N° 2006-3797	<i>Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 5)
N° 2006-3798	<i>Genay - Élargissement à 2 fois 3 voies de l'autoroute A 46 section Genay-Mionnay - Approbation d'une convention préalable aux rétablissements des communications -</i>	(p. 6)
N° 2006-3799	<i>Charbonnières les Bains - Méridien "est" - Voie nouvelle - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux -</i>	(p. 6)
N° 2006-3800	<i>Craponne - Création d'un mail piéton - Acquisition foncière d'opportunité - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 6)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2006-3801	<i>Convention avec la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) - Les PME dans les pôles de compétitivité lyonnais - Subvention -</i>	(p. 18)
N° 2006-3802	<i>Projet Culture 2000 - Opération-pilote de restauration d'une maison coloniale à Porto-Novo -</i>	(p. 6)
N° 2006-3803	<i>Pôle de compétitivité Lyon Biopôle - Soutien au projet de recherche et développement FIV VAX - Convention financière d'application avec l'entreprise Merial -</i>	(p. 18)
N° 2006-3804	<i>Convention d'affaires EuropAsia - Subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) -</i>	(p. 6)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2006-3805	<i>Désignation de représentants au sein de la commission départementale de la cohésion sociale -</i>	(p. 7)
N° 2006-3806	<i>Désignation de représentants au sein de la commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté -</i>	(p. 7)
N° 2006-3807	<i>Neuville sur Saône - Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées -</i>	(p. 7)
N° 2006-3808	<i>Surveillance incendie et gardiennage du centre d'échanges de Lyon Perrache - Autorisation de signer le marché des prestations de surveillance incendie et gardiennage -</i>	(p. 7)

N° 2006-3809	<i>Territoires partenaires Communauté urbaine-Givors-Saint Etienne métropole - Etude partenariale pour le devenir du site Fives-Lille à Givors -</i>	(p. 7)
N° 2006-3810	<i>Adhésion de Givors et Grigny à la communauté urbaine de Lyon - Convention financière pour la dette transférée -</i>	(p. 7)
N° 2006-3811	<i>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Fréquence de la collecte sur les territoires de Givors et de Grigny -</i>	(p. 7)
N° 2006-3812	<i>Givors, Grigny - Classement dans le domaine public communautaire des voiries des communes de Givors et Grigny -</i>	(p. 7)
N° 2006-3813	<i>Partenariat financier avec le Lou Rugby - Convention - Subvention -</i>	(p. 19)
N° 2006-3814	<i>Partenariat avec le club sportif Adecco-Asvel Basket - Convention - Subvention -</i>	(p. 7)
N° 2006-3815	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation d'un complexe de golf déléguée à la société Blue Green -</i>	(p. 7)
N° 2006-3816	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape déléguée à la société Saur -</i>	(p. 7)
N° 2006-3817	<i>Golf Communauté urbaine-Chassieu - Avenant n° 7 au contrat de concession -</i>	(p. 19)
N° 2006-3844	<i>Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sépal) - Modification des statuts -</i>	(p. 7)

COMMISSION PROXIMITE, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2006-3818	<i>Site de captage de Crépieux Charmy - Convention d'entretien temporaire d'une partie du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -</i>	(p. 7)
N° 2006-3819	<i>Bron - Impasse de la Gaité - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention -</i>	(p. 8)
N° 2006-3820	<i>Politique de soutien à la création de jardins collectifs sur le territoire de la Communauté urbaine - Principes - Approbation du programme 2006 - Attributions des subventions -</i>	(p. 20)
N° 2006-3821	<i>Environnement et développement durable - Fonds de concours pour la Fête des feuilles -</i>	(p. 20)
N° 2006-3822	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape déléguée à la société Valarly -</i>	(p. 21)
N° 2006-3823	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation d'une unité de production d'eau potable en secours déléguée à la société Veolia eau par concession -</i>	(p. 22)
N° 2006-3824	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains déléguée à la société Elvya -</i>	(p. 8)
N° 2006-3825	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau et SDEI par affermage -</i>	(p. 22)
N° 2006-3826	<i>Désignation d'un représentant à l'assemblée générale de la Région urbaine de Lyon -</i>	retiré
N° 2006-3827	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'Association des Communautés urbaines de France -</i>	retiré
N° 2006-3828	<i>Cadre stratégique de la politique de gestion des déchets -</i>	(p. 24)
N° 2006-3829	<i>Réalisation de prestations de lavage des espaces publics et d'enlèvement de déchets associés situés sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : subdivision centre-ouest (NET 1) - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 7)
N° 2006-3830	<i>Réalisation de prestations de lavage des espaces publics et d'enlèvement de déchets associés situés sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 : subdivision centre-est (NET 2) - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 7)
N° 2006-3831	<i>Reprise des ferrailles en provenance des déchèteries de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° 2006-3832	<i>Mise en place de la collecte sélective des déchets électriques et électroniques dans les déchèteries communautaires - Autorisation de signer la convention -</i>	(p. 32)
N° 2006-3833	<i>Réalisation de prestations de collecte de déchets des ménages et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 33)

N° 2006-3834	<i>Location, acquisition, maintenance et gestion des corbeilles et/ou bornes de propreté sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : location, maintenance et gestion de corbeilles de propreté dites génériques en PEHD sur le territoire des communes de Lyon et Villeurbanne incluant la dépose du parc actuel - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)
N° 2006-3835	<i>Réalisation de prestations ponctuelles de collecte de déchets et de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° 2006-3836	<i>Réalisation de prestations de lavage des espaces publics et d'enlèvement de déchets associés situés sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 4 : subdivisions nord (NET 4), ouest (NET 5) et sud-est (NET 6) - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° 2006-3837	<i>Réalisation de prestations de vidage de corbeilles et bornes de propreté sur le domaine public de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : subdivision centre-ouest (NET 1) - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° 2006-3838	<i>Avenant de transfert à la communauté urbaine de Lyon du marché du Sitom Sud-Rhône d'exploitation du quai de transfert et de la déchèterie de Givors - Lot n° 1 : exploitation du quai de transfert de Givors -</i>	(p. 8)
N° 2006-3839	<i>Avenant de transfert à la communauté urbaine de Lyon du marché du Sitom Sud-Rhône d'exploitation du quai de transfert et de la déchèterie de Givors - Lot n° 2 : exploitation de la déchèterie de Givors -</i>	(p. 8)
N° 2006-3840	<i>Démarche requalification professionnelle 2006-2007 -</i>	(p. 35)
N° 2006-3841	<i>Créations, transformations et suppressions d'emplois -</i>	(p. 8)
N° 2006-3842	<i>Création d'emplois dans le cadre de l'adhésion des communes de Givors et Grigny à la Communauté urbaine -</i>	(p. 8)
N° 2006-3843	<i>Organisation de la viabilité hivernale à la suite de l'intégration de Givors et de Grigny dans la Communauté urbaine - Convention -</i>	(p. 8)
N° 2006-3845	<i>Fonds eau - Adduction d'eau potable pour les villages d'Ampasika et Bemasoandro à Madagascar - Subvention à l'association Akamasoa -</i>	(p. 8)
N° 2006-3846	<i>Régime indemnitaire - Régularisation de primes et forfaits divers -</i>	(p. 35)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le mardi 12 décembre 2006 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 1^{er} décembre 2006 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Reppelin, Colin, Mme Elmalan, MM. Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mme Bertrix, MM. Bonnard, Bouju, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Chevailler, Collet, Communal-Haour, Darne J.C., Mmes De Coster, Decieux, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gignoux, Gigot, Girod, Gonon, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Nachury, Orcel-Busseneau, M. Pacalon, Mme Palleja, MM. Perret, Petit, Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, MM. Rémond, Rendu, Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Téodori, Terracher, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tournaire, MM. Vaté, Vincent.

Absents excusés : MM. Muet (pouvoir à M. Lambert), Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Vesco (pouvoir à M. Sauzay), Duport (pouvoir à M. Allais), Joly (pouvoir à M. Desseigne), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Linossier), Beauverie (pouvoir à M. Bonnard), Mme Besnard (pouvoir à M. Buna), MM. Bideau (pouvoir à M. Jeannot), Braillard (pouvoir à Mme Mailler), Chapas (pouvoir à M. Assi), Clamaron (pouvoir à M. Collet), Mmes d'Anglejan (pouvoir à Mme Decieux), David (pouvoir à M. Pacalon), Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Plazzi), Giordano (pouvoir à M. Durieux), Mmes Isaac-Sibille (pouvoir à M. Roux de Bezieux), Marquaille (pouvoir à M. Girod), M. Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Mosnier-Lai (pouvoir à M. Brochier), MM. Nardone (pouvoir à M. Vaté), Nissanian (pouvoir à Mme Orcel-Busseneau), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Pesson (pouvoir à Mme De Coster), Petitjean (pouvoir à M. Flaconnèche), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Philip (pouvoir à Mme Nachury), Mmes Psaltopoulos (pouvoir à Mme Tournaire), Reynaud (pouvoir à Mme Puvis de Chavannes), MM. Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Le Gall), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Uhlrich (pouvoir à Mme Bertrix), Mme Yéréman (pouvoir à Mme Bargoin).

Absent non excusé : M. Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Rabatel (pouvoir à M. Fournel), MM. Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Broliquier (pouvoir à Mme Palleja), Buffet (pouvoir à M. Barret), Chevailler (pouvoir à M. Buronfosse), Mme Desbazeille (pouvoir à M. Lelièvre), MM. Deschamps (pouvoir à M. Téodori), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. David), MM. Morales (pouvoir à M. Vincent), Rémond (pouvoir à Mme Friehe).

**Adoption du procès-verbal de la séance publique
du 10 octobre 2006**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 10 octobre 2006. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2006-3778 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 23 octobre 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 27 mars 2006 au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport numéro 2006-3778. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2006-3781 - Lyon 7° - Place Jean Macé - Création d'une halte ferroviaire - Avenant à la convention relative au financement des études de projet et travaux anticipés entre Réseau ferré de France (RFF), la SNCF, la région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine et le Sytral - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2006-3781 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2006-3786 - Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) - Vente de l'action de la Société lyonnaise pour l'habitat (SLPH) à la Caisse interprofessionnelle du logement - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2006-3797 - Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Flaconnèche comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3786 et 2006-3797. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3788 - La Tour de Salvagny - ZAC du Contal - Levée des réserves - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3795 - Craponne - Rue Centrale - Réaménagement - individualisation d'autorisation de programme pour les travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2006-3800 - Craponne - Création d'un mail piéton - Acquisition foncière d'opportunité - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3788, 2006-3795, 2006-3800. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2006-3793 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Secteur du Cerisier - Commission composée comme un jury - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3793. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2006-3796 - Fontaines sur Saône - Place Carnot - Aménagement - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bouju a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3796. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BOUJU.

N° 2006-3798 - Genay - Élargissement à 2 fois 3 voies de l'autoroute A 46 section Genay-Mionnay - Approbation d'une convention préalable aux rétablissements des communications - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3798. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2006-3799 - Charbonnières les Bains - Méridien "est" - Voie nouvelle - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3799. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. IMBERT.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2006-3802 - Projet Culture 2000 - Opération-pilote de restauration d'une maison coloniale à Porto-Novo - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Vaté comme rapporteur du dossier numéro 2006-3802. Monsieur Vaté, vous avez la parole.

M. VATÉ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. VATÉ.

N° 2006-3804 - Convention d'affaires EuropAsia - Subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Allais a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3804. Monsieur Allais, vous avez la parole.

M. ALLAIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. ALLAIS.

IV - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2006-3805 - Désignation de représentants au sein de la commission départementale de la cohésion sociale - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2006-3806 - Désignation de représentants au sein de la commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2006-3807 - Neuville sur Saône - Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2006-3808 - Surveillance incendie et gardiennage du centre d'échanges de Lyon Perrache - Autorisation de signer le marché des prestations de surveillance incendie et gardiennage - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2006-3814 - Partenariat avec le club sportif Adecco-Asvel Basket - Convention - Subvention - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3805 à 2006-3808 et 2006-3814. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine
au sein de la commission départementale
de la cohésion sociale
(Dossier n° 2006-3805)
Opérations de vote**

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder maintenant à l'élection de nos représentants à la commission départementale de cohésion sociale. Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

J'ai reçu les candidatures suivantes :

- titulaire : monsieur Charrier, monsieur Forissier,
- suppléant : monsieur Delorme, madame Friehe.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire passer les urnes.

(Les conseillers votent).

N° 2006-3809 - Territoires partenaires Communauté urbaine-Givors-Saint Etienne métropole - Etude partenariale pour le devenir du site Fives-Lille à Givors - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2006-3810 - Adhésion de Givors et Grigny à la communauté urbaine de Lyon - Convention financière pour la dette transférée - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2006-3811 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Fréquence de la collecte sur les territoires de Givors et de Grigny - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

N° 2006-3812 - Givors - Grigny - Classement dans le domaine public communautaire des voiries des communes de Givors et Grigny - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3815 - Rapport des délégués de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation d'un complexe de golf déléguée à la société Blue Green - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3816 - Rapport des délégués de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation des cimetières communaux de Bron et de Rillieux la Pape déléguée à la société Saur - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3844 - Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal) - Modification des statuts - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mansot a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3809 à 2006-3812, 2006-3815, 2006-3816 et 2006-3844. Monsieur Mansot, vous avez la parole.

M. MANSOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, sous réserve de la modification suivante dans le rapport numéro 2006-3844 : il convient de supprimer, dans le quatrième paragraphe, la phrase : "*En parallèle, la Communauté urbaine, par le mécanisme prévu à l'article L 5215-23 du CGCT, sera substituée dans les droits et obligations de ces deux communes au sein du Sepal*".

M. LE PRÉSIDENT : Si l'on pouvait se taire un peu, on entendrait les rapporteurs !

Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. MANSOT.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2006-3818 - Site de captage de Crépieux Charmy - Convention d'entretien temporaire d'une partie du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3829 - Réalisation de prestations de lavage des espaces publics et d'enlèvement de déchets associés situés sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : subdivision centre-ouest (NET 1) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3830 - Réalisation de prestations de lavage des espaces publics et d'enlèvement de déchets associés situés sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 : subdivision centre-est (NET 2) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3831 - Reprise des ferrailles en provenance des déchèteries de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3836 - Réalisation de prestations de lavage des espaces publics et d'enlèvement de déchets associés situés sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 4 : subdivisions nord (NET 4), ouest (NET 5) et sud-est (NET 6) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3838 - Avenant de transfert à la communauté urbaine de Lyon du marché du Sitom Sud-Rhône d'exploitation du quai de transfert et de la déchèterie de Givors - Lot n° 1 : exploitation du quai de transfert de Givors - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3839 - Avenant de transfert à la communauté urbaine de Lyon du marché du Sitom Sud-Rhône d'exploitation du quai de transfert et de la déchèterie de Givors - Lot n° 2 : exploitation de la déchèterie de Givors - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Dubost comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3818, 2006-3818, 2006-3829 à 2006-3831 et 2006-3836. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2006-3819 - Bron - Impasse de la Gaité - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3841 - Créations, transformations et suppressions d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2006-3842 - Création d'emplois dans le cadre de l'adhésion des communes de Givors et Grigny à la Communauté urbaine - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2006-3843 - Organisation de la viabilité hivernale à la suite de l'intégration de Givors et de Grigny dans la Communauté urbaine - Convention - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3819 et 2006-3841 à 2006-3843. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces quatre dossiers, monsieur le président, sachant que le rapport numéro 2006-3842 fait l'objet d'une note au rapporteur ; il s'agit des créations d'emplois dans le cadre de l'adhésion de Givors-Grigny à la Communauté urbaine. Dans *créations, Délégation générale aux ressources - Direction des finances*, il convient de modifier :

- *comptabilité patrimoine : attaché territorial (emploi n° 06300048)*,

- *interface Pléiades - informatique : rédacteur territorial (emploi n° 06300049)*.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2006-3824 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains déléguée à la société Elvya - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3834 - Location, acquisition, maintenance et gestion des corbeilles et/ou bornes de propreté sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : location, maintenance et gestion de corbeilles de propreté dites génériques en PEHD sur le territoire des communes de Lyon et Villeurbanne incluant la dépose du parc actuel - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3835 - Réalisation de prestations ponctuelles de collecte de déchets et de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3837 - Réalisation de prestations de vidage de corbeilles et bornes de propreté sur le domaine public de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : subdivision centre-ouest (NET 1) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3845 - Fonds eau - Adduction d'eau potable pour les villages d'Ampasika et Bemasoandro à Madagascar - Subvention à l'association Akamasoa - Direction générale - Direction de l'eau

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3824, 2006-3834, 2006-3835, 2006-3837 et 2006-3845. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

N° 2006-3826 - Désignation d'un représentant à l'assemblée générale de la Région urbaine de Lyon - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3827 - Désignation d'un représentant au sein de l'Association des Communautés urbaines de France - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Les rapports 2006-3826 et 2006-3827 sont retirés de l'ordre du jour.

(Retirés).

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

N° 2006-3780 - déplacements et urbanisme - Trolleybus C 3 - Convention de participation aux surcoûts qualitatifs avec le Sytral - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Opération n° 787 - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3780. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Le premier dossier concerne la création de la ligne C 3, une convention entre le Sytral et la Communauté urbaine. La ligne C 3 correspond aujourd'hui à la ligne 1 qui est la première ligne de surface qui sera complétée à Vaulx en Velin *grosso modo* par le tracé de la ligne 51. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une minute pour le groupe Alliance pour le Grand Lyon opérationnel.

M. le vice-président PILLONEL : Monsieur le président, à notre Conseil précédent, j'étais intervenu sur la ligne T 4 pour constater qu'il y avait, en termes d'autorisation de programme complémentaire, une augmentation de l'ordre de 20 %.

Aujourd'hui, et de la même façon pour la ligne C 3, concernant notre autorisation de programme demandée de 2 125 000 € TTC, ce n'est pas le fait qu'elle soit injustifiée mais je trouve que cela dénote que certains points n'ont pas été étudiés d'une façon assez correcte dès le début de la présentation de ce travail, de cette ligne de trolleybus C 3. J'en veux simplement pour preuve que s'il y a des travaux qui ne paraissent pas évidents au départ, il y en a d'autres qui sont absolument sûrs et que l'on pourrait quantifier dès le début du projet ; je pense à l'enfouissement des sous-stations électriques, à l'amélioration du mobilier supportant les lignes aériennes -je vois mal des lignes de trolleybus sans alimentation aérienne- et tout est un petit peu à l'avenant, ce qui fait que nous partons sur un chiffreage puis nous aboutissons à un autre.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait que, dans ce domaine, il serait intéressant de perdre peut-être un mois ou deux mais de faire des propositions qui soient plus proches de la réalité. Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Une courte intervention pour dire bien sûr qu'il est important que nous fassions cet aménagement de C 3 et que la Communauté urbaine participe aux aménagements de l'espace public de façade à façade mais je souhaite tout de même souligner que, normalement, cette ligne en trolleybus aurait dû être faite sur l'ensemble de l'itinéraire en 2007.

Or, pour diverses raisons, le délai est repoussé : on est maintenant, avec le planning du Sytral, au quatrième trimestre 2010. Je trouve très dommage pour cette ligne qui est la plus importante du réseau avec plus de 30 000 voyageurs par jour, que nous devons encore attendre près de quatre ans pour avoir l'ensemble de l'aménagement réalisé. Donc si l'on pouvait accélérer un petit peu, au moins sur certaines sections, il me

semble que les usagers de cette ligne en seraient vraiment très satisfaits et que, pour les espaces publics traversés, notamment à Villeurbanne, ce serait une bonne chose. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, dans le cadre de nos compétences, nous accompagnons le Sytral dans son plan de déplacements urbains chaque fois que cela est nécessaire, principalement par des améliorations qualitatives définies en commun par toutes les parties prenantes : du citoyen-usager à la prise de décision par les instances représentatives qui, effectivement, en mesurent tous les aspects et bien évidemment les coûts et surcoûts.

Nous soutenons un ambitieux plan de déplacements urbains qui poursuit plusieurs objectifs dont celui de réduire la fracture spatiale, de tisser le lien social au niveau de toute l'agglomération, de faire en sorte que l'ensemble de son territoire soit irrigué, maillé par les transports collectifs.

La ligne C 3, en reliant Saint Paul au cœur de Lyon à Vaulx en Velin, concourt à cette politique volontariste qui consiste à relier le centre-ville aux quartiers les plus éloignés, gommant ainsi le terme de banlieues pour affirmer encore plus l'appartenance du Grand Lyon à toute la Communauté. Il y a quelques jours, Lea a été inaugurée et depuis a été mise en service, permettant ainsi en quelques minutes de rejoindre la Part-Dieu à la zone industrielle de Meyzieu. Dans quelques mois, la même Part-Dieu sera reliée à Vénissieux en passant par le troisième arrondissement et le quartier des Etats-Unis dans le huitième arrondissement. D'autres projets verront le jour à l'ouest de l'agglomération.

Notre groupe, certes parfois critique mais toujours constructif, a toujours, par ses votes et ses actions avec le mouvement associatif et syndical, soutenu avec force tous les projets de déplacements urbains qui participent au mieux-vivre de nos concitoyens, même quand leurs budgets sont jugés parfois trop onéreux. Par contre, nous savons faire la part des choses : il y a des financements que le Grand Lyon et ses partenaires sont en capacité de mobiliser et les engagements politiques qui en découlent et l'État qui promet mais ne verse pas, ou avec parcimonie, ou du moins ne respecte pas toujours la parole donnée.

Aussi, le groupe Communiste et intervention citoyenne soutient avec vigueur cette délibération car elle va dans le sens de l'intérêt général. Des esprits chagrins trouveront peut-être que nous dépensons trop pour les quartiers populaires, qu'ils soient rassurés : en augmentant l'offre des transports collectifs, nous visons au respect des engagements du plan de mandat de faire du Grand Lyon un territoire de solidarité, de mixité sociale, économique et culturelle. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Rivalta.

M. RIVALTA : Monsieur le président, mesdames et messieurs, maintenant, comme chaque fois que l'on parle des aménagements connexes aux lignes de transports en commun, il me paraît important de préciser un certain nombre de contextes.

La première des choses est que comme nous avons un plan de mandat qui va relativement vite et que nous essayons d'entrer dans de nouveaux territoires. C'est le cas pour Vaulx en Velin aujourd'hui. Nous travaillons à la fois sur les opérations d'urbanisme (sur les opérations de GPU avec la Communauté urbaine et l'Etat) et nous avons corrélativement des mises au

point qui se font en même temps. Je réponds là à notre collègue qui posait la question de savoir pourquoi on n'avait pas prévu un certain nombre de choses : c'est parce qu'effectivement, le projet d'urbanisme a évolué en même temps que nous étions en train de réaliser le projet de lignes fortes de transports en commun. Cela a été le cas -et monsieur Charrier le sait bien- pour des sous-stations qu'il a souhaité voir enterrées pour évidemment respecter la qualité urbaine qui était proposée ; cela a été aussi le cas d'une discussion avec EDF car vous savez que les trolleybus fonctionnent à l'électricité, qu'il faut des transformateurs et que, par définition, quand on pose un transformateur quelque part, tout le monde est toujours d'accord pour faire fonctionner le trolleybus mais pas toujours pour avoir le transformateur et cela a modifié le système de fonctionnement.

Sur le problème de la ligne C 3, qui est aujourd'hui le prolongement de la ligne 1, c'est un projet complet qui reprend une partie de ligne qui existe -et ce ne sont pas 30 000 voyageurs par jour qu'assure la ligne 1 de trolleybus mais 50 000 voyageurs par jour-. La réfection de la chaussée dans la partie du cours Lafayette est une réfection simple qui ne pose pas de problème majeur. En revanche, dans la partie qui est la plus urbaine de Villeurbanne, rue Léon Blum et cours Tolstoï, la ville, mes chers collègues, vous le savez, et le maire en particulier, souhaite qu'on élargisse l'emprise de la réfection et l'emprise des travaux qui incombent de ce fait à la Communauté urbaine et pas au Sytral. Tant que la planification de cet ensemble n'est pas faite, il est clair que nous ne pouvons pas avancer sur la qualité du revêtement et j'en suis le premier navré puisque, vous le savez, ce sont des engins qui coûtent relativement cher et, sur les pistes toboggans sur lesquelles nous roulons, ce n'est pas fait pour les arranger et, comme vous l'avez dit, ce n'est pas fait pour arranger le confort des voyageurs.

Pour le reste, c'est vrai que nous allons dans des quartiers difficiles et que, par exemple, sur les travaux du tramway de Vaulx en Velin, nous avons un certain nombre de difficultés de comportement vis-à-vis du chantier ; je n'en dis pas plus mais cela pose beaucoup de problèmes aux entreprises et cela risque de nous coûter beaucoup d'argent à la sortie.

On essaie donc d'organiser les choses de manière à faire avancer les chantiers en même temps que les opérations d'urbanisme et un certain nombre d'ajustements sont nécessaires.

Il y a deux dossiers qui ont posé problème, celui de Vénissieux et celui de Vaulx en Velin puisque c'est la question aujourd'hui. Mais, si je voulais être désagréable, je pourrais citer bien d'autres endroits où l'on a fait des réajustements et où j'ai essayé de répondre aux maires, quel que soit leur engagement politique, pour effectivement gérer l'ensemble dans la satisfaction et dans le meilleur esprit possible.

Je crois que ces dépenses aujourd'hui sont justifiées. Elles sont en fait le signe d'une action efficace et rapide du Sytral et de la progression rapide des transports en commun dans notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2006-3782 - déplacements et urbanisme - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation d'ouvrage de stationnement public déléguée à la société Vinci Park - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3783 - déplacements et urbanisme - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement public déléguée à la société de construction et d'exploitation du parc Récamier - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3784 - déplacements et urbanisme - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation de stationnement public déléguée à la société Epolis parcs - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3785 - déplacements et urbanisme - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement public déléguée à la société Lyon Parc Auto - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3782 à 2006-3785. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Ces quatre rapports concernent les rapports des délégataires de service public pour les parcs. Ceux-ci, en commission, ont suscité un débat assez animé et je pense que les interventions qui vont suivre prolongeront ces échanges.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai donc le groupe Agglo.

M. BERTRAND : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, juste quelques mots concernant les délégations de stationnement.

Premièrement, pour vous rappeler l'engagement pris ici même de nous présenter au début de l'année 2007 un bilan de la réforme de la politique tarifaire de nos parcs de stationnement mise en œuvre au 1^{er} mai 2005 et donc savoir si, dans les séances qui vont venir, on va pouvoir disposer de ce bilan.

Deuxièmement, prendre à notre compte l'avis de la commission consultative des services publics locaux du Grand Lyon concernant le rapport de la délégation de la société Vinci Parc, à savoir de demander plus de transparence dans la présentation du rapport de ce délégataire, en particulier concernant ses obligations d'entretien et de renouvellement.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, les deux remarques que je souhaitais apporter.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

M. le vice-président LAURENT intervient pour signaler au président que la présentation du dossier n'a pas encore eu lieu alors que les interventions sont déjà nombreuses.

M. LE PRÉSIDENT : On n'a pas présenté le dossier ! Excusez-moi ! Je vous propose donc d'attendre la fin des interventions pour que monsieur Laurent présente le dossier tout en répondant directement aux interrogations soulevées des uns ou des autres.

Donc, le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, sur l'ensemble des quatre rapports concernant les parcs de stationnement, je souhaitais, au nom de mon groupe, faire quelques observations.

Dans nos interventions antérieures, nous avons déjà eu l'occasion de souligner -parce que nous avons dans les délégations de service public des mandataires- l'évolution des prix du stationnement qui ont abouti essentiellement à une augmentation des bénéficiaires, notamment de la société Lyon Parc Auto et non pas à l'augmentation de la fréquentation.

Nous ne voulons pas revenir sur ces éléments et sur les propositions que les Verts ont faites lors de débats antérieurs sur l'évolution structurelle qu'il serait important de trouver, nous voulons faire plutôt une observation sur les quantitatifs au niveau de ces quatre parcs ; car il y a lieu de constater que les fréquentations sont en baisse et cela n'est pas inintéressant.

Si l'on regarde la société Vinci Parc, une baisse de fréquentation horaire de 10,46 %, pour Récamier, 2,86 %, pour Epolis, 12,23 % et pour LPA, 0,86 %, ce qui fait, sur l'ensemble des parcs de Lyon, 2,44 %.

En ce qui concerne les abonnés, si nous regardons les chutes, nous avons Epolis à 8,16, LPA à 8,94 ; compte tenu des augmentations par ailleurs, sur Vinci et Récamier, la baisse globale sur l'agglomération lyonnaise est de 8,24 %.

Parallèlement, il y a une augmentation des places disponibles puisque l'augmentation sur l'ensemble des quatre secteurs concédés est de 5,39%, c'est-à-dire qu'il convient de souligner un contraste assez significatif entre, d'une part, l'augmentation des places disponibles et, d'autre part, la chute des fréquentations tant horaires que par abonnements.

Pour avoir une information complète, la répartition d'activité montre que c'est Lyon Parc Auto qui est le grand pourvoyeur de stationnement, compte tenu de sa place préférentielle historique, à 83,90 %, Vinci park 12,79 %, Epolis 3 % et Récamier 0,32 %.

Ce chiffre purement mécanique, monsieur le président, il faut le mettre en relation avec une autre analyse qui est sortie en septembre 2006, qui est un rapport technique, qui fait que - je cite - : "après avoir augmenté en moyenne de 2 % par an pendant les années 90, la circulation des voitures en France ne s'est accrue que de 0,6 % par an de 2000 à 2004. En 2005, l'automobile a représenté 80 % du transport intérieur en France, les transports ferroviaires 10 %, les autobus 5 % et enfin les transports aériens 2 %". Mais nous avons donc constaté une chute de 1,4 %.

Alors, évidemment, ces premiers chiffres nécessitent de faire un peu de réflexion plus poussée, plus scientifique, mais ces premiers chiffres nous avons l'intention de les souligner comme étant positifs. Nous sommes peut-être arrivés à la fin de la croissance effrénée des déplacements de voitures de 2 % par an. On ne peut pas ne pas constater qu'en même temps, la circulation globale baisse de 1,4 % et que nous avons une baisse de l'usage de nos parkings dans l'ensemble de l'agglomération

et sans, monsieur le président, que vous vous plaigniez de la chute économique de la ville de Lyon puisque partout, dans vos interventions, -Ô combien brillantes !-, vous soulignez la dynamique économique.

C'est peut-être plus une espérance d'écologiste qu'une vérité encore scientifique mais c'est pour cela qu'il faudra travailler dessus. Nous sommes peut-être en train de constater ce qui s'est passé dans les années 77, c'est-à-dire la différence entre la courbe de croissance du produit intérieur brut et la courbe de croissance de la consommation d'énergie qui ont fini de monter en même temps et l'énergie a baissé par rapport au produit intérieur brut. Nous sommes peut-être en train de constater la fin de la croissance automobile sans que cela soit d'ailleurs nous, les politiques économiques, les politiques écologistes majeures, puisque les mesures que l'on propose n'ont pas été prises mais au moins en constatant que le coût de l'essence aboutit. Sur ce plan-là, on peut se réjouir des propositions de monsieur Hulot, qui reprennent intégralement d'ailleurs les propositions des Verts, d'augmenter la fiscalité sur l'automobile. Et là, on peut souligner tout à fait ces convergences.

C'est pour cela que j'en arrive à ma conclusion, monsieur le président, est-ce qu'il n'y a pas lieu aujourd'hui de réanalyser ces chiffres pour repenser les politiques publiques en matière autoroutière, en matière de voies express, en matière de construction de parkings, parce que nous sommes peut-être arrivés à l'apogée de la voiture et que la croissance effrénée du déplacement automobile est peut-être derrière nous et que tout projet aujourd'hui qui s'inscrit dans les chiffres anciens pourrait s'avérer dépassé dans les années futures.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Tête.

Je voudrais simplement saluer une délégation de la ville de Chatou à côté de Montréal qui est venue visiter notre réseau de transports en commun : le maire, monsieur Sergio Pavone, et un de ses adjoints, monsieur Franklin Jones. Ils sont les bienvenus.

(Applaudissements dans la salle).

Ensuite, nous avons le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. ROCHE : Monsieur le président, chers collègues, les délibérations qui nous sont proposées ce soir concernant les rapports de délégataires me permettent de faire un petit rappel concernant l'activité de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Il existe en effet peu de lisibilité du travail entrepris par celle-ci en dehors du rapport annuel qui nous a été remis en juillet et qui concerne l'exercice 2004-2005.

Depuis sa mise en place en 2002, même s'il reste encore pas mal de travail à accomplir, elle a permis d'appréhender les réalités et de faire des propositions dans différents domaines, que ce soit l'eau, les parcs de stationnement et la gestion des déchets. Je note cependant une ombre au tableau : le manque notoire de participation de nos collègues élus.

Je n'ai pas l'intention d'inventorier ici le travail accompli qui ne manquera pas d'apparaître dans le prochain rapport, je veux simplement souligner qu'une fois encore, au cours de nombreuses réunions qui se sont déroulées dans la plus grande sérénité et une atmosphère constructive, nous avons tous bénéficié des compétences des services qui s'investissent avec passion pour former nos partenaires, nous former et faire passer le message concernant la qualité du service public ainsi que les

connaissances indispensables à la fidélisation des acteurs. Il y en a qui savent déjà et ceux qui ne savent pas encore et, pour leur participation la plus effective possible aux discussions et aux débats, les formations concernant les métiers de l'eau, la gestion des déchets ont été parmi les éléments déterminants pour cette motivation. Je veux saluer l'assiduité, la pertinence et la qualité des interventions constructives des représentants associatifs. N'oublions pas que la formation des citoyens facilite -nous en étions déjà convaincus- la mise en pratique effective de la participation des habitants.

L'eau et les déchets sont deux problèmes complexes qui doivent intégrer un paramètre très difficile à appréhender et à maîtriser : je veux parler du comportement des usagers. C'est vrai pour l'eau mais aussi pour la maîtrise des déchets dont la réussite doit se traduire par une diminution des quantités produites, triées, incinérées ou recyclées ; celle-ci est dépendante de l'engagement de chacun et, par conséquent, de sa sensibilisation au problème. On peut naturellement étendre ces différents problèmes de comportements à l'utilisation de la voiture en ville et espérons que les propos tenus par monsieur Tête reçoivent tout l'assentiment et se concrétisent.

La gestion de l'eau est certes un problème complexe qui nécessite de grandes compétences que possèdent d'ailleurs les services du Grand Lyon. En même temps, c'est un véritable débat qu'il convient d'organiser. Des questions sont posées qui sont encore en attente de réponses. Il en est de même pour la filière des déchets. Ces deux secteurs s'inscrivent naturellement dans la démarche de développement durable et dépendent en grande partie de notre capacité à convaincre et à mobiliser les citoyens. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : L'intervention du groupe UMP est retirée. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. FLACONNÈCHE : Monsieur le président, mes chers collègues, les rapports des délégataires de service public de parkings sont un élément intéressant pour l'analyse de notre politique de déplacements.

Notre objectif est d'éviter bien sûr l'augmentation de la part de la voiture dans nos déplacements au profit des transports en commun et des modes doux. Pour cela, nous disposons de différents outils parmi lesquels la création de parkings en délégation et la fixation de leurs tarifs. Lors de notre prochaine séance en janvier 2007, nous reviendrons en détail sur la politique tarifaire comme l'exécutif s'y était engagé il y a un an de cela. Mais, d'ores et déjà, l'examen des rapports annuels nous permet d'apprécier l'incidence de nos décisions tarifaires sur l'activité et les finances des délégataires. En effet, un délégataire en difficulté économique serait une mauvaise affaire pour la collectivité. Si d'aventure il n'obtient pas les résultats escomptés avec les délégataires de service public, nos prochains appels d'offres risquent de rester infructueux.

Que nous apprennent ces rapports ?

Que la fréquentation des parkings connaît une légère baisse en 2005 ; cela pose-t-il des difficultés aux délégataires ? Globalement non car la baisse de la fréquentation est compensée largement par la hausse du ticket moyen. L'augmentation du tarif horaire a dissuadé certains de prendre leur voiture sans pour autant pénaliser les délégataires par une baisse de leur chiffre d'affaires. Il est important que les recettes horaires soient bonnes car c'est grâce à elles que nous pouvons offrir des places aux résidents à un prix attractif.

L'autre enseignement intéressant concerne les abonnements. On se souvient qu'il y avait eu des évolutions significatives en 2004. Les abonnements ont plutôt régressé, à l'exception des abonnements domicile ; il s'agit là d'abonnements avec un nombre de sorties limité par semaine, la logique étant que le riverain se voit proposer un prix intéressant à condition qu'il accepte de faire un usage raisonné de son véhicule. La montée en puissance de cette formule préfigure une évolution que nous appelons de nos vœux, à savoir la disparition progressive des abonnements illimités au profit des abonnements domicile.

Ces rapports nous permettent en effet de vérifier que les usagers trouvent la formule attractive et que cela ne pose pas de problème de rentabilité aux délégataires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

Avant de donner la parole, je proclame le scrutin clos et donc je demande à ce que l'on procède à son dépouillement. Peut-être que monsieur Darne pourrait venir, monsieur Broliquier, monsieur Linossier s'il n'intervient pas et madame Dubost.

(Il est procédé au dépouillement).

Monsieur Laurent et monsieur Claisse, vous avez la parole dans l'ordre que vous voulez.

M. le vice-président LAURENT : Monsieur le président, on va le présenter d'une façon très synthétique ce soir puisque que nous le présentons en duo avec Gérard Claisse.

Nous allons passer sous silence quasiment les ratios financiers que vous avez tous dans vos documents et plutôt prendre les ratios de gestion qui sont plus parlants.

Les quatre sociétés que vous voyez là représentaient, au 31 décembre 2005, 15 650 places puisque, en 2005 les 1 100 places des berges du Rhône avaient disparu mais on avait ajouté les 700 places de Saint Georges, donc on avait un delta de 400 places. Ce delta de 400 places va être comblé en grande partie par la Fosse aux Ours, Lyautey et Gros Caillou qui feront 1 500 places, si bien que l'on passera de 15 650 places à 17 000 places dans ce même temps.

Au niveau des commentaires qu'a faits monsieur Tête en particulier, sur les graphiques que vous avez là, effectivement, la baisse est de 4 % mais cette baisse de fréquentation horaire est surtout due à la fermeture des berges du Rhône. Le ticket moyen, comme vous l'avez signalé tous, a augmenté d'une façon non négligeable puisqu'il a augmenté de 21 %.

Au niveau des parcs de stationnement que vous voyez-là, il y a trois types d'abonnements. Ce sont les abonnements illimités qui ont surtout diminué, c'est-à-dire les abonnements ouverts à tous et sans contrainte alors que les abonnements domicile réservés aux résidents avec le système de quinze sorties maximum par mois ont augmenté.

En final -vous voyez que c'est assez rapide, on vous présente une synthèse-, au niveau de l'ensemble de ces parkings, vous voyez donc apparaître pour l'ensemble des délégations le chiffre d'affaires en forte progression. Les résultats également progressent d'une façon importante (+ 42 %) et s'établissent à 7,54 M€ contre 7,17 en 2004. Le résultat net est en augmentation de 85 % et les redevances de 36 %.

Gérard, je te laisse la parole.

M. le vice-président CLAISSE : Tout d'abord, je souhaite m'associer au coup de chapeau tiré par Charles Roche aux membres de la commission consultative des services publics locaux qui effectivement travaillent sérieusement depuis maintenant trois ans. Avant de passer très rapidement à leurs remarques sur ces dossiers-là, quelques mots sur l'intervention de Charles Roche qui regrette le peu de lisibilité de la commission consultative. On est là aujourd'hui justement pour exprimer l'avis de la commission. J'espère que l'on va la rendre plus lisible et chaque conseiller communautaire recevra dans les jours qui viennent l'intégralité des avis de la commission consultative, de telle sorte que chacun puisse en prendre connaissance. Aujourd'hui, je vais aller très vite sur les principaux éléments de cette formulation.

Tout d'abord, la commission estime que son travail ne sert pas à rien puisque les rapports des délégataires s'améliorent chaque année, en prenant en compte les demandes de compléments d'informations qui sont formulées par la commission consultative et donc, cette année, se félicite de cette prise en compte.

Elle formule deux demandes supplémentaires pour l'année à venir : une première sur la nécessaire transparence dans la répartition des charges calculées, notamment sur le parking exploité par Vinci Parc, estimant qu'en l'état actuel des informations qui lui sont communiquées, elle manque de transparence sur l'imputation de ses charges calculées ; deuxième demande, à l'avenir, d'un suivi très attentif des services du Grand Lyon et de l'Assemblée communautaire sur l'évolution des résultats financiers des délégataires consécutives à l'augmentation des tarifs. Bien évidemment, ce suivi aura lieu.

En réponse à Yves Fournel -mais je crois que Jean-Pierre Flaconnèche l'a abordé aussi-, sachez qu'en début d'année, au Conseil de janvier, sera présenté par Jean-Louis Touraine une évaluation à un an de l'effet des modifications tarifaires sur la fréquentation des parcs de stationnement et plus globalement sur la problématique du stationnement. Je ne doute pas que ce soit l'occasion de revenir sur les éléments problématiques qu'Etienne Tête posait dans le cadre de son intervention.

M. le vice-président LAURENT : On répondra à Charles Roche tout à l'heure sur les autres points puisque l'on va vous présenter cela en trois périodes différentes ce soir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vais donc mettre ces quatre rapports aux voix.

Oui, monsieur Tête.

M. TÊTE : Une remarque : il n'y a pas de contradiction entre le chiffre global de la chute qui a été donné avec la période de six mois pour Epolis. Lorsque je dis qu'il y a une chute de 2,44, j'ai traduit effectivement les six mois sur douze mois ; donc entre le quatre et des poussières et le 2,44, il n'y a pas de contradiction, c'est simplement une dynamique globale qui a corrigé des variations saisonnières, si je puis dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix les quatre dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2006-3787 - déplacements et urbanisme - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Quais hauts du Rhône - Remise en état des aménagements - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3787. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une intervention du groupe Aglo. On va peut-être passer au groupe Les Verts pour le moment, puis ensuite le groupe Aglo.

M. le vice-président BUNA : J'aurais préféré que le groupe Aglo intervienne. Non, non ce n'est pas grave ! C'était simplement pour souligner que malgré les Cassandres qui nous avaient annoncé des difficultés insurmontables consécutives à la suppression du stationnement sur les berges, il ne s'est rien passé de tel et je dois dire que le stationnement provisoire sur la voirie était parfaitement bien géré et qu'il était normal, dès lors que l'on ouvrait des parkings à proximité, de supprimer le stationnement sur les quais et de les rendre aux piétons, de les rendre éventuellement aux cyclistes puisqu'il y avait une piste qui passait par là.

Ensuite, il faut peut-être préciser le calendrier car beaucoup de gens le demandent et rappeler que la phase 1 du pont Lafayette au pont de l'Université, sera livrée par les entreprises en janvier 2007 et, à cause de la végétalisation qu'il faut consolider, elle sera ouverte au public au printemps 2007, que, pour la phase 2 du pont Lafayette au pont Morand, la livraison de l'entreprise se fera en mars 2007 et l'ouverture au public au printemps 2007 et qu'enfin, toujours conformément au calendrier qui avait été annoncé, du pont Morand au pont Winston Churchill, du pont Galliéni au pont Pasteur, la livraison de l'entreprise est prévue en novembre 2007 et l'ouverture au public fin 2007, début 2008.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3789 - déplacements et urbanisme - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur Tase - Création du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3789. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais d'abord donner la parole aux différents groupes. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. le vice-président CHARRIER : Monsieur le président, mes chers collègues, tout simplement pour dire toute notre satisfaction à voir le projet du Carré de Soie devenir une réalité : le lancement prochain du chantier du pôle de loisirs, de commerces, l'aménagement du site du canal avec le projet Anneau bleu, l'annonce d'interpol d'implanter un certain nombre de ses activités sur le site, l'ouverture de la ligne Lea, la station de métro qui avance bien et le lancement d'un programme immobilier comme en atteste le rapport qui nous est présenté. Je souhaite vous exprimer toute notre satisfaction à voir aboutir beaucoup d'efforts en vue de réaliser un nouveau morceau de ville répondant aux attentes avec une nouvelle manière de vivre la ville. Voilà, monsieur le président, ce que je tenais à dire à cette occasion.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. le vice-président BUNA : Je ne vais pas répéter ce qu'a dit mon collègue Maurice Charrier, sinon pour souligner que, dans cette opération, la ligne de transports en commun est arrivée avant l'urbanisation, ce qui est très bien, puis me réjouir évidemment de l'annonce de l'arrivée d'Interpol dans ce projet en soulignant, monsieur le président, que vous avez beaucoup œuvré à l'arrivée d'Interpol sur le site puisque, depuis quelques mois déjà, nous savions qu'il était probable et pas certain qu'Interpol arrive, avec la logique que cela entraîne l'implantation d'hôtels, de restaurants, compte tenu des nombreux membres qui seront en formation dans ce nouvel établissement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, la création du programme d'aménagement d'ensemble du site des anciennes usines Textiles Artificiels du Sud-Est (Tase) situé à Vaux en Velin s'inscrit dans le projet urbain du Carré de Soie. Instituer un périmètre de participation et un partenariat entre les deux collectivités qui réalisent et préfinancent les équipements publics est un montage classique qui n'appelle pas particulièrement d'observation. Nous voterons donc pour ce rapport.

Toutefois, l'opération qui prévoit la construction de 800 logements dont 200 logements sociaux vise également le développement d'activités tertiaires, commerciales et d'hôtellerie à hauteur de 24 000 mètres carrés de SHON. Ce nouveau remplissage d'une partie du Carré de Soie qui a bien du mal à démarrer, ce qui est bien normal, nous conduit à nous interroger sur la vision à terme que vous avez du développement urbain de ce secteur "est", surtout si l'on y ajoute l'implantation du nouveau stade et ses équipements hôteliers et commerciaux. Cela risque de faire beaucoup de surfaces commerciales avec les difficultés d'accès que tout le monde pressent dans ce secteur déjà en saturation.

Par ailleurs, nous apprenons par la presse de ce matin qu'Interpol disposerait d'un terrain de trois hectares cédé par la Communauté urbaine. A ma connaissance, nous n'avons pas délibéré. La coutume veut d'ailleurs que, sous ce mandat, les élus communautaires apprennent les décisions du président par la presse. C'est sans doute cela la démocratie participative "Royal". Tous les Lyonnais sont informés en même temps, après la décision.

Ces projets décidés de façon hétérogène vont avoir des répercussions graves et générer des conditions difficiles pour les habitants concernés. Il serait préférable de décider en

concertation avec les élus après des études approfondies de faisabilité. En effet, pour desservir tous ces projets et permettre entre autres l'accès à un stade de plus de 60 000 places, il va falloir envisager des aménagements routiers et autoroutiers, des travaux de voiries d'accès (boulevard urbain "est") pour raccorder la rocade et aménager la LY 6 en voie de desserte. C'est ce que souhaitent en tout cas les élus de Décines et de Vaux en Velin mais les élus de Bron et Chassieu ne sont pas de cet avis.

Outre le coût pour la Communauté urbaine qu'il faudra bien assumer, tous ces nouveaux projets ont des conséquences sur la gestion de nos documents d'urbanisme et les rendent inopérants. Dans le cadre du Sépal, je vous rappelle que nous travaillons à l'élaboration du Scot et que les projets d'aménagement devraient ensuite s'y conformer. Ici, on anticipe et on travaille à l'envers sans tenir compte des documents d'urbanisme. Il est vrai que l'on n'a pas eu de chance avec des annulations de documents. L'équilibre des territoires de l'agglomération est à nouveau mis à mal par ce manque de cohérence au niveau des grands projets.

Au Carré de Soie et au Grand Stade, il faut ajouter le terminal de Lea en zone industrielle de Meyzieu autour duquel la maîtrise du foncier n'est pas acquise et qui risque de se retrouver au milieu des tas de ferraille ; belle entrée pour l'agglomération lyonnaise !

Quelle est votre vision du développement de l'est lyonnais, monsieur le président et quels sont vos prochains projets dans ce secteur qui paie déjà un bien lourd tribut ? Quel est par ailleurs l'avenir de Gerland ? Croyez-vous que seul le rugby pourra remplir à nouveau ce stade ? Enfin, quel est l'avenir des terrains du Puisoz ? Qu'en est-il du déménagement éventuel d'Ikéa, de l'extension probable d'Auchan porte des Alpes ? Tous ces projets risquent de déstabiliser nos centres-villes en cours de revitalisation, priorité politique partagée par tous dans ce Conseil. Il faudrait donc clarifier cette situation. Il est regrettable d'être obligé d'attendre ces rapports connexes pour en savoir plus sur ces décisions. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : D'abord, un point sur la méthode : évidemment, quand je discute avec un certain nombre de groupes industriels, je ne le fais pas sur la place publique. Je pense que si je devais procéder ainsi et si c'était ainsi que vous deviez procéder vous-même, les résultats de développement économique de l'agglomération ne seraient pas ceux qui sont aujourd'hui.

Pour les cas que vous citez, d'abord le cas d'Interpol, je préfère que ce soit monsieur Nobel qui fasse l'annonce après parce que lui aussi à un *board* qui décide et qui donne l'autorisation. Donc si le maire de Lyon et le président du Grand Lyon se mettaient à étaler sur la place publique les discussions qu'il doit y avoir, je peux vous dire que les décisions seraient certainement négatives. Le *board* qui a décidé cela s'était réuni à Rio de Janeiro et je ne suis pas sûr que, vu de Rio de Janeiro, les problèmes que vous avez évoqués -qui sont importants et j'y reviendrai après- aient une décision déterminante. Je préfère continuer à discuter comme je discute.

De la même manière, lorsque nous sommes allés voir à Chicago, avec madame Clara Gaymard et monsieur Christophe Mérieux, le groupe Gensaim qui voulait investir dans un premier temps 100 M€ -ce qu'il vient de confirmer- sur l'agglomération lyonnaise et en particulier sur la zone Tech sud, je ne suis pas sûr, là non plus, que si je m'étais précipité sur la place publique pour faire l'annonce au sortir du repas, nous ayons abouti comme nous l'avons fait.

Pour le reste, une fois que les discussions avec les décideurs sont relativement avancées, je mets en place des comités de pilotage et vous le savez d'autant mieux que tous les éléments que vous avez pu énoncer en séance, par exemple sur le dossier du grand stade, sont des éléments qui vous ont été donnés dans un comité de pilotage qui a eu lieu la semaine dernière. Voilà, c'est comme cela que l'on essaie de procéder : essayer d'abord de faire que les dossiers soient solides et faire en sorte de faire en sorte après que l'on puisse effectivement, puisque l'on aura une décision à prendre, les présenter au conseil de Communauté urbaine, conseil de Communauté qui a toute latitude pour décider qu'il ne veut pas de l'investissement de Gensaim à Lyon ; c'est la troisième firme mondiale de biotechnologie et, à mon avis, beaucoup d'autres villes européennes ou mondiales seraient très heureuses d'accueillir l'investissement de Gensaim. On peut décider aussi qu'Interpol ne nous intéresse pas et que l'Olympique Lyonnais n'a aucune importance pour la ville de Lyon. Mais, à mon avis, si effectivement on devait procéder ainsi, nous n'irions pas très très loin. Alors on va essayer de continuer et ensuite, comme vous le savez, nous avons mis en place des groupes de travail.

S'il est vrai que de grandes implantations amènent forcément un certain nombre de difficultés à prendre en compte, j'aime mieux tout de même avoir à prendre en compte la création de milliers d'emplois que d'avoir à gérer, par exemple, la situation des Ardennes où il n'y a pas de difficultés autoroutières, de problèmes de voiries ou d'adaptations mais où, pour les habitants de ces lieux, la situation me semble infiniment plus tragique.

Lorsque nous faisons l'ensemble de ces équipements -et je pense que mon collègue Charrier pourra le dire et que, dans quelques temps, d'autres collègues pourront le dire-, c'est leur territoire que l'on revalorise. Quand vous dites : "Quelle est la logique de votre politique ?", elle est claire : nous voulons que la fracture entre le cœur de la ville Lyon-Villeurbanne et la première périphérie s'estompe. Pour cela, il faut mettre des équipements de prestige et c'est ce que nous faisons avec les installations dont je viens de parler à l'instant. C'est comme cela que l'on rééquilibrera l'agglomération lyonnaise. Et si vous voulez que l'on ait un débat contradictoire à Meyzieu, tous les deux, sur notre façon de voir l'aménagement, je suis prêt à me rendre chez vous quand vous voulez ; ce sera un débat démocratique.

Donc je mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

**Désignation de représentants de la Communauté urbaine
au sein de la commission départementale
de la cohésion sociale**

(Dossier n° 2006-3805)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : J'annonce les résultats du vote pour la commission départementale de la cohésion sociale :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 137
- bulletins blancs ou nuls 14
- nombre de suffrages exprimés..... 123
- majorité absolue 70

Ont obtenu :

- M. Maurice Charrier..... 82 voix
- M. Gilles Delorme..... 73 voix
- M. Michel Forissier 40 voix
- Mme Claudine Friehe..... 40 voix
- M. Fawzi Benarbia..... 1 voix
- M. André Gerin 1 voix

Messieurs Charrier et Delorme nous représenteront donc.

**Désignation de représentants de la Communauté urbaine
au sein de la commission départementale pour la
promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté**

(Dossier n° 2006-3806)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un autre vote à annoncer. Il s'agit cette fois-ci de la désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de la commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté.

L'exécutif présentera les candidatures de madame Mailler en titulaire et de monsieur Claisse en suppléant. J'ai également reçu les candidatures de monsieur Forissier en titulaire et de madame Friehe en suppléant.

Donc vous pouvez lancer le vote.

(Les conseillers votent).

N° 2006-3790 - déplacements et urbanisme - Meyzieu - Jonage - ZAC des Gaulnes - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3790. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe UMP.

M. FORISSIER : Monsieur le président, c'est pour me réjouir du lancement de la phase de la ZAC des Gaulnes et pour préciser qu'il faudrait absolument tenir compte davantage de l'arrivée de Lea car cette ZAC avait été prévue bien auparavant et, de ce fait, maintenant, il se trouve qu'il y aura des adaptations. Donc je crois simplement que le comité de pilotage dans ce dossier -qui, je vous l'accorde, fonctionne bien- sera amené à prendre des décisions.

En ce qui concerne le débat, je suis prêt à l'avoir avec vous soit à Meyzieu soit à Lyon, comme vous le souhaitez.

M. LE PRÉSIDENT : Si vous voulez, on ira bien à Meyzieu. Vous n'êtes pas candidat à Lyon, vous ? Comme il y en a beaucoup, je m'attends à tout ! Si vous n'êtes pas candidat à Lyon, je veux bien que vous veniez à Lyon de temps en temps ; on fera du terrain en commun.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2006-3791 - déplacements et urbanisme - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - ZAC du Triangle - Création de la ZAC - Lancement de la procédure de consultation des aménageurs - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3791. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Socialiste pour Saint Priest.

M. PACALON : Monsieur le président, mes chers collègues, le centre-ville de Saint Priest a été retenu comme site d'une opération de renouvellement urbain pour laquelle un protocole d'accord a été signé le 6 décembre 2001 entre la Communauté urbaine, l'Etat, le Département, le Sytral, la Caisse des dépôts et consignation, l'office d'HLM Porte des Alpes-Habitat et bien sûr la ville de Saint Priest. Le projet urbain, dans sa première phase opérationnelle 2005-2010, a été examiné en comité d'engagement de l'Anru le 20 avril 2006. Par ailleurs, la concertation préalable n'a fait apparaître aucune opposition à ce projet.

A travers cette opération de renouvellement urbain, c'est tout le devenir de la centralité de Saint Priest qui est en jeu. Il s'agit de donner à cette ville de 41 000 habitants un véritable centre-ville vivant, animé, commerçant et fédérateur naturellement des différents quartiers qui le composent. C'est un projet ambitieux qui mettra plus de dix ans à se développer sur les dix-huit hectares de la ZAC du Triangle que nous créons : réorganisation de la trame viaire pour plus de visibilité au centre-ville, développement commercial avec la ZAC Mozart qui s'achève, démolition et reconstruction de plus de 300 logements avec une difficulté particulière puisqu'il y a près de la moitié en copropriété, reconstruction du groupe scolaire Joseph Brénier, aménagement de la place Ferdinand Buisson, création d'un équipement culturel, déplacement du centre de tri postal et reconstruction de garages.

Le calendrier du relogement est bien amorcé car, à l'heure d'aujourd'hui, il a été réalisé à 60 %. La complexité de ce projet nécessite une vigilance particulière sur le calendrier des opérations. C'est sur ce point que je voudrais attirer votre attention, monsieur le président. D'ailleurs, cette première délibération a bien failli prendre quelques mois de retard sans l'aide de votre cabinet, qu'il convient d'ailleurs de remercier à cette occasion.

Je voudrais naturellement vous remercier, monsieur le président, pour l'ensemble du projet qui est déterminant pour le devenir du centre-ville de Saint Priest.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cela montre effectivement que l'on continue sur toute la banlieue "est" de Lyon à développer le territoire et à tirer vers le haut tout ce secteur de l'agglomération.

Je vais mettre le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2006-3792 - déplacements et urbanisme - Lyon 8° - Quartier Mermoz nord - Aménagement - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Lancement de la consultation d'aménageur - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3792. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une minute pour le groupe Alliance pour le Grand Lyon opérationnel.

M. le vice-président PILLONEL : Le projet de création de la ZAC Mermoz nord est un très beau projet, et ce à plusieurs titres :

- d'un point de vue urbanistique car les schémas de composition urbaine et les éléments de programme paraissent s'offrir un bel équilibre pour cette partie de quartier stigmatisée par les huit voies routières constituées par l'arrivée de l'autoroute et les contre-allées de l'avenue Jean Mermoz ;

- d'un point de vue environnemental par la création de parcs publics et jardins privés et collectifs, intégrant les bâtiments à reconstruire ou à réhabiliter et faisant écho à la proximité du parc de Parilly ;

- le développement social et culturel ne semble pas être oublié si on se fie aux interventions prévues sur les équipements de proximité ; nous attendrons bien sûr de voir la présentation de ces projets.

Mais profitons de l'occasion pour nous interroger sur deux aspects concernant particulièrement ce projet, indispensables à la réhabilitation complète du quartier Mermoz jusque-là enclavé à tel point qu'il est le seul à Lyon à perdre tous les ans ses habitants : moins 15 % depuis 1990 alors qu'ailleurs la population augmente de l'ordre de 7 %.

Premier aspect, je constate qu'il est prévu, dans le cadre de la restructuration du parc immobilier, un pourcentage de 60 % de logements sociaux et de 40 % de logements libres. Est-ce qu'il ne conviendrait pas d'abaisser ce pourcentage de logements sociaux, synonymes -nous le savons bien- d'une ghettoïsation, et de favoriser au contraire l'aide aux primo-accédants ? Le quartier s'en trouverait forcément dynamisé davantage et l'objectif avoué de réhabiliter serait plus facile à atteindre.

La deuxième question qu'il convient de se poser concerne les résultats présentés lors du bilan de la concertation préalable. Aucune remarque n'a été formulée par le public dans les cahiers de concertation mis à disposition. Les habitants du quartier se sentent-ils concernés par l'ampleur et l'avenir du projet ? On pourrait se poser la question ; du moins on ne se la pose plus puisqu'ils n'ont pas répondu.

Sans remettre aucunement en cause les compétences des services techniques concernés, dont on connaît l'expertise, il n'en reste pas moins que l'on peut s'interroger sur l'adaptation des concertations préalables à de telles opérations. Telle opération suscitera un engouement des habitants dans tel quartier moins déshérité, tel autre comme ici ne recueillera aucune remarque formelle. On pourrait réfléchir en amont à adapter les phases de concertation à la typologie socio-économique de tel ou tel quartier afin que chacun se sente pleinement impliqué. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lévêque, vous qui avez suivi ce dossier, vous voulez peut-être ajouter un mot.

M. LÉVÊQUE : Deux observations en réponse à monsieur Pillonel.

La première, par rapport à la concertation préalable, pour indiquer qu'il y a eu quatre réunions publiques sur le quartier de Mermoz sur ce projet. Les habitants se sentent particulièrement concernés et ont pu faire part de leurs observations au cours de ces réunions publiques et dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier. Il y a un dispositif de concertation qui est également mis en place. C'est la première observation par rapport à la concertation où l'on a doublé la concertation officielle sur l'enquête publique par ces réunions publiques de concertation.

Deuxième observation, par rapport au pourcentage de logements sociaux, pour indiquer qu'aujourd'hui, Mermoz nord c'est 500 logements, 100 % de logements sociaux, demain, ce sera 60 % de logements sociaux, 40 % de logements en accession à la propriété. D'ailleurs, une partie des immeubles va être partiellement démolie, une autre partie sera sans doute -la décision n'est pas totalement arrêtée- vendue aux locataires de l'Opac. On sera plutôt sur un pourcentage de 50 % de logement social et 50 % de logement en accession.

Je voudrais également indiquer qu'aujourd'hui, 70 % de la population de l'agglomération a des revenus qui la rend éligible au logement social. Donc ne pensons pas que la population qui habite le logement social c'est la population la plus pauvre et la plus démunie exclusivement ; c'est une population qui est bien plus mixte et on est sur un équilibre qui permettra à la fois une diversification, un parcours résidentiel aux habitants et un vivre ensemble de meilleure qualité dans ce quartier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Lévêque. Encore un dossier qui illustre cette volonté de tirer vers le haut les quartiers qui avaient, par le passé, quelques difficultés.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est-il clos ? Personne ne demande plus à voter ? Je vais demander aux mêmes de venir dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2006-3794 - déplacements et urbanisme - Constitution du réseau des routes à grande circulation - Avis de la Communauté urbaine - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3794. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Monsieur le président, la présentation de ce document est importante pour la vie quotidienne de tous les habitants de notre agglomération.

Nous relèverons seulement à demi-mots que le contexte géographique force encore et toujours une attention principale sur le réseau viaire à l'est de notre agglomération et à la traversée de son centre.

Cette appréciation générale vaut aussi à l'échelle du département du Rhône.

Il nous semblerait intéressant qu'en fonction des ouvrages et réflexions engagées pour la région urbaine de Lyon, mais aussi par la directive territoriale d'aménagement, par le schéma de cohérence et d'organisation territoriale, de situer la présentation générale dans un périmètre plus large.

Pour titre informatif et préventif, il paraîtrait utile et convenable de pouvoir superposer ce projet conclusif de voirie à grande circulation avec les données des transports de matières dangereuses conçues et traduites sous l'autorité du Spiral, tout comme avec un rappel des sites les plus accidentogènes.

Ce croisement aurait le mérite de programmer une revisitation exhaustive de nos intentions, peut-être par le biais de travaux nécessaires de mise en sécurité ou d'organisation de prospectives différentes pour des transports de toute nature.

Nous soutenons naturellement la requête sollicitant que la traversée du tunnel de la Croix-Rousse soit suppléée par un autre trajet. Cette attention est cohérente avec la délibération prise lors du précédent Conseil pour mise en étude de différents scénarii d'avenir d'un possible lien entre les rives des voies d'eau de l'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3779 - déplacements et urbanisme - Tronçon ouest du périphérique - Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission mixte - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier concernant le tronçon ouest du périphérique pour lequel nous avons décidé, pour aller dans le sens de monsieur Forissier, de mettre très en amont une commission de concertation puisqu'ici nous sommes décideurs avec le Conseil général. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission mixte chargée de suivre le projet de tronçon ouest du périphérique

(Dossier n° 2006-3779)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : J'ai reçu la candidature des listes suivantes :

- UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel,
- Synergies-Avenir, Grand Lyon d'abord,
- Union pour la Communauté,
- Union pour un mouvement populaire,
- Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical.

(Voir annexe page 37).

Je vous rappelle qu'il n'y a pas de droit de panachage et que tout bulletin qui serait rayé serait considéré comme nul.

Donc on va faire circuler les urnes et, en ce qui concerne les pouvoirs, vous viendrez voter vers madame Bonnet.

Monsieur Pillonel souhaitait prendre la parole avant que nous passions au vote ou on peut commencer à passer au vote ?

(Les conseillers votent).

M. le vice-président PILLONEL : Monsieur le président, chers collègues, nous allons procéder au vote pour désigner les représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du tronçon ouest du périphérique, le TOP.

Vous avez choisi un scrutin de liste ; autant dire que vous ignorez certains de vos collègues appartenant à des groupes de petites dimensions et vous rejetez ainsi les candidatures de ceux même qui assurent auprès du président une délégation qui pourtant semble être une délégation totalement concernée, n'est-ce pas curieux ?

Suspendez le vote pour le moment, non ? Attendez !

M. LE PRÉSIDENT : Suspendez le vote et attendez ! Si jamais monsieur Pillonel convainc de présenter une liste supplémentaire !

M. le vice-président PILLONEL : Ce n'est pas le problème ! C'est simplement par courtoisie.

Nous voilà rendus à une désignation totalement politique et phagocytée par l'UMP et le parti socialiste.

(Mouvements et rires dans la salle).

M. le vice-président PILLONEL : Vous pouvez rire ! Alors que le bon sens voudrait une commission technique et le plus équitable possible, susceptible de dépasser les clivages communaux, nous aurons malheureusement encore une fois une commission d'ambition politique.

Vous connaissez mon intérêt pour le TOP et mes ambitions politiques, je les qualifie d'épsiloniennes. Vous savez ma liberté de penser et pourtant j'ai dû proposer ma candidature à vos deux formations, pas d'écho ! Sinon le président qui m'a accordé une invitation. N'auriez-vous pas compris que l'on désignât une ou deux personnes qualifiées ? Et je crois que la voirie et son vice-président étaient directement indiqués.

L'UDF, que je remercie, a loyalement proposé que je les rejoigne sur leur liste. Certes, le calcul n'est pas nul mais, néanmoins, ils ont fait une proposition que j'ai acceptée bien qu'il s'agisse d'un strapontin. Cet exemple n'est qu'un symbole de ce qu'est la politique et où la boulimie de pseudo-pouvoir l'entraîne. J'ai un peu honte d'essayer de rentrer par la fenêtre de cette commission mais vous, les partis d'Etat, vous ne sortez pas grandis de ce sectarisme et peut-être certains d'entre vous qui en avez marre d'être téléguidés par les grands partis, marquez votre différence, rejoignez moi par votre vote !

Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Ecoutez, monsieur Pillonel, moi, j'essaie toujours d'avoir le rassemblement le plus large et donc, lorsque nous le pouvons, de faire des listes unitaires. Nous voulions que tout le monde soit représenté le plus largement possible dans cette commission de manière à pouvoir entendre tous les avis. Après, évidemment, les uns et les autres décident dans l'assemblée. Je ne peux pas les obliger à faire une liste commune qui inclut tel ou tel donc je suis bien obligé de faire avec les différentes composantes et avec la volonté des uns et des autres. Si maintenant encore vous vouliez que nous fassions une grande liste commune, je suis prêt à reprendre les discussions mais je crains que cela ne soit un peu compliqué et donc je propose que nous continuions le vote. Donc, nous passons au vote avec les conditions de vote par procuration, que j'ai énoncées.

(Les conseillers votent).

N° 2006-3801 - développement économique - Convention avec la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) - Les PME dans les pôles de compétitivité lyonnais - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

N° 2006-3803 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyon Biopôle - Soutien au projet de recherche et développement FIV VAX - Convention financière d'application avec l'entreprise Merial - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desseigne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3801 et 2006-3803. Monsieur Desseigne, vous avez la parole.

M. DESSEIGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes pour le groupe GAEC. Intervention retirée ? Donc une minute pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion de faire des observations sur les pôles de compétitivité. Nous allons nous abstenir sur ces dossiers, c'est pour cela que j'interviens.

Je voulais juste ajouter simplement une réflexion par rapport aux réflexions précédentes : par exemple, dans ce dossier, il est question de faire de la recherche en immunologie et notamment sur l'immunodéficience - Ô combien un dossier que nous serions enclins à porter !- mais ce que nous regrettons toujours, c'est que, dans ce cadre de décontractualisation, nous n'avons pas une vision j'allais dire future et de solidarité dans la mesure où l'on peut observer par exemple que lorsque la recherche scientifique des grands groupes a bien été soutenue par les collectivités publiques et par de l'argent public, cela n'a pas pour effet d'empêcher que ces mêmes grands groupes imposent leur monopole sur leurs recherches et empêchent les pays en voie de développement d'accéder à des génériques médicamenteux, Ô combien utiles en matière de sida. Je crois que sur ces questions-là il faudra un jour reréfléchir à la manière dont on finance la recherche pour qu'elle soit partagée par tous et notamment par les pays les plus pauvres, notamment en ce qui concerne le sida.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Tête. On n'est pas forcément contre votre analyse.

Donc je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. DESSEIGNE.

N° 2006-3813 - finances et institutions - Partenariat financier avec le Lou Rugby - Convention - Subvention - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3813. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Il s'agit de notre partenariat avec le Lou Rugby club.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une intervention du groupe Aglo.

M. BERTRAND : Retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2006-3817 - finances et institutions - Golf Communauté urbaine-Chassieu - Avenant n° 7 au contrat de concession - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Barral a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3817. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le vice-président BARRAL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Il s'agit du dossier sur l'avenant n°7, si j'ai...

M. LE PRÉSIDENT : Sur le golf.

M. TÊTE : Sur le golf, oui. Très brièvement, monsieur le président et mes chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion de faire des observations donc nous allons juste poser une question et faire une remarque.

Premièrement une question : avec ce nouvel avenant, il s'agit encore d'abandonner des créances au profit du golf. Est-ce qu'il serait possible d'avoir une analyse globale depuis le début de la délégation ? Combien de redevances ont été effectivement abandonnées depuis l'existence de ce golf ? Car on a l'impression que d'avenants en avenants, de modifications en modifications, finalement, ce golf ne paye jamais de redevance alors que c'est une activité sportive pour des gens qui ont des revenus significatifs ? Cela c'était la question.

Deuxièmement, une remarque : compte tenu de l'expérience passée, notre groupe préfère s'abstenir, à la lumière des observations et des réponses qui seront apportées dans les jours qui suivront, je l'espère.

M. LE PRÉSIDENT : Je signale que ceux qui ont des revenus très supérieurs ne vont pas forcément au golf de Chassieu. Je donne la parole à monsieur Patrick Laurent.

M. le vice-président LAURENT : En principe, les redevances -je vais vous répondre tout de suite- c'est 40 000 € par an. Il y a eu d'ailleurs deux années qui ont été laissées pour faire des investissements.

Juste un petit commentaire : je ne vous cache pas que ce ne sont pas les dossiers les plus durs ; de tout ce qui est des gestions externes, avec les cimetières, ce sont les deux dossiers les plus faciles.

M. LE PRÉSIDENT : J'espère qu'il n'y a pas de cause à effet !

M. le vice-président LAURENT : Donc nous avons les fréquentations qui ont tout de même augmenté, nous avons une baisse du chiffre d'affaires qui est due à la presque disparition mais surtout la baisse de la vente commerciale de produits. Le résultat de 2005 est bon puisqu'il y a un solde de 133 000 €, en raison de la hausse des prix du produit d'exploitation.

On ne fera pas de commentaire sur les cimetières parce qu'il n'y a pas eu de demande de débat. Néanmoins, je reste à votre disposition pour ceux qui veulent des explications sur ce dossier ; les résultats sont bons dans l'ensemble, il n'y a pas de chose extraordinaire, il y a juste la crémation qui augmente beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BARRAL.

N° 2006-3820 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement - Politique de soutien à la création de jardins collectifs sur le territoire de la Communauté urbaine - Principes - Approbation du programme 2006 - Attributions des subventions - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3820. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une minute pour le groupe UDF et apparentés.

M. le vice-président CRIMIER : Merci. Monsieur le président, mes chers collègues, quelques mots seulement pour dire que notre groupe apporte bien évidemment son soutien à cette délibération -cela fera plaisir à ma collègue Béatrice Vessiller-, délibération qui entérine l'évolution et le soutien au développement des jardins collectifs sur le territoire du Grand Lyon.

Ces projets constituent souvent une déclinaison concrète de la politique de la ville en développant le lien social entre les habitants et le mieux-vivre dans nos quartiers. Les expériences menées dans nos communes sont souvent un succès après les phases d'élaboration qui ne sont pas pourtant très simples à conduire. Ainsi, un partenariat important se développe avec les familles et les établissements scolaires et de petite enfance, les handicapés et tous les acteurs du quartier.

Par ailleurs, ces réalisations permettent d'approcher d'une manière très pragmatique le développement durable, comme par exemple le jardinage écologique ou la gestion optimisée de la ressource en eau.

La participation du Grand Lyon dédiée aux seuls investissements en direction des communes nous paraît un choix raisonnable. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Je sollicite les mêmes scrutateurs pour aller dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement).

Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté

(Dossier n° 2006-3806)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : En attendant les résultats de l'autre vote, je vous donne ceux concernant la désignation de représentants au sein de la commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	147
- à déduire : bulletins blancs ou nuls.....	15
- reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	132
- majorité absolue.....	67

Ont obtenu :

* titulaire -

- Mme Françoise Mailler.....	81 voix
- M. Michel Forissier.....	47 voix
- M. André Gerin.....	2 voix
- Mme Béatrice Vessiller.....	2 voix

* suppléant -

- M. Gérard Claisse.....	80 voix
- Mme Claudine Friehe.....	47 voix
- M. Fawzi Benarbia.....	4 voix

Madame Mailler et monsieur Claisse ayant obtenu la majorité absolue sont élus.

N° 2006-3821 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement - Environnement et développement durable - Fonds de concours pour la Fête des feuilles - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3820. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Pour le fonds de concours pour la Fête des feuilles, avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : L'intervention du groupe Union pour la Communauté étant retirée, je vais mettre le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N°2006-3822 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement -
Rapport des délégués de service public - Exercice 2005 -
Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures
ménagères de Lyon nord à Rillieux la Pape déléguée à la
société Valorly - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle
de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3822. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une intervention de trois minutes pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Monsieur le président, avec le soutien de la comptabilité analytique, dont chacun vante les mérites, accompagné de la vocation annoncée des services du Grand Lyon comme garant du contrôle efficient de la bonne gestion de société privée ayant acquis un transfert de délégation, il est surprenant qu'en fin d'année, nous renouvelions encore le rituel de la présentation de rapport d'un exercice échu voilà près d'une année.

Le rituel inscrit dans le marbre la nécessité ; néanmoins, il pourrait être commenté d'une analyse succincte ou tendancielle des trois quarts de l'année en cours, soit par exemple sur le premier semestre ou les trois premiers trimestres de l'année suivant l'attention du rapport, aux fins d'un possible jugement plus frais sinon plus adapté de l'évolution des choses.

Un précédent rapport introduisit une évolution des charges du Grand Lyon pour des requêtes qualitatives demandées par la commune. Il est regrettable que seule la logique technicienne des réflexions pour nécessaire mise aux normes ait prévalu avant la tardive saisine communale. Les collectivités portent attention à leur environnement et à l'évolution de celui-ci, entre autres en la circonstance, sous le sceau d'entrée d'agglomération, d'entrée de ville, pour l'évolution qualitative des vues depuis les quartiers d'habitation de la ville nouvelle de Rillieux la Pape.

Cette précision est à mettre en relation avec des aventures récentes de volonté pouvant retarder ou interférer la qualité d'achèvement du lotissement d'activités de Sermenaz, tant à l'appréciation qualitative d'insertion des installations d'entreprises qu'au respect des échéances de réalisation du site, que pour le bénéfice des dispositifs de zone franche urbaine tenu jusqu'alors par des sociétés dynamiques ouvertes à la création d'emplois pour les habitants de la ville et pour l'agglomération. A ce jour, la commune bénéficie peu des entregents relationnels d'agglomération pour le développement et le maintien de son tissu économique. Il serait incorrect que ceux-ci, pour simple arrangement d'un site de la ville centre, pénalisent les efforts et les vœux communaux.

Plus au fait du dossier, une lecture convenable du rapport mériterait une relation d'analyse avec la prospective d'avenir.

Il évoque légèrement l'incidence des travaux exceptionnels nécessaires dont bénéficia l'outil.

Il n'évoque que trop laconiquement les aléas des essais et les perturbations que les habitants des quartiers de la ville nouvelle durent supporter.

Nous vous avons alerté lors de la présentation du rapport de l'exercice 2003 de conclusion équivalente et d'effets qu'il était indécemment que les habitants supportassent. De plus, à l'époque, il

était peu d'oracle nous informant des fluctuations si singulières des énergies fossiles.

Nous pourrions relire mot à mot les termes de notre commentaire.

Il est important que nous parvenions à alléger l'évolution inconvenante des charges de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire que les habitants subissent, en plus de toutes les autres évolutions, hors celles convenables et adaptées des rémunérations.

Il n'est pas correct de se voiler derrière le cadre d'un contrat de trente ans.

Il serait tout aussi incorrect que la force de négociation d'agglomération se retranche derrière l'organisation fonctionnelle de la distribution de chaleur qui fut négociée et découpée, voilà trente ans, pour satisfaire peu ou prou les deux grands intervenants du secteur.

Il est de la déontologie du Grand Lyon de considérer l'exception de la situation, à l'attention des habitants, dont principalement ceux liés au réseau dépendant, géré par l'ex-société Dalkia. Cette attention serait un crédit d'avenir pour la proximité de notre assemblée et de ses services à l'attention de tous les habitants.

Les termes du rapport mentionnent les difficultés d'incinération et les lourdeurs de gestion des déchets que la collectivité dut assumer. Pour autant, ce point ne peut justifier à lui seul l'idée de la réalisation d'un troisième four sur le site, voire sans doute partout ailleurs sur l'agglomération et en sa proximité. Le pouvoir calorifique et la gestion des excédents de valorisation doivent être mis à la contrainte des différentes possibilités de traitements préalables, peut-être individuelles, sans aucun doute avec la participation ou une contribution efficace et efficiente des producteurs, à l'origine des choses.

Par ailleurs, nous signalions précédemment la proximité de l'usine avec la ville et au moins l'un des projets attendus et heureusement accompagné par le dynamisme et la volonté des services de la ville, tant en aménagement qu'en recherche de développement économique.

Nombre d'entreprises candidates à une installation sur site se sont soucies de la dangerosité potentielle des rejets de l'installation, alors que nous exigeons des disciplines de HQE et de développement durable. Cette attention s'associe ainsi clairement aux interrogations des habitants, tant de la commune que de celle riveraine de Neyron.

Il serait pertinent, nous semble-t-il, à l'échelle de l'agglomération, que nous prenions attention d'une recherche épidémiologique des éventuels effets sur la santé de chacun des rejets de l'incinération des ordures ménagères. Les dernières informations scientifiques paraissent mettre en évidence une relation entre rejets et développement de maladies graves, donc d'atteintes à la santé de chacun. Le silence de notre attention à ce sujet n'est pas un avantage, n'accordant pas de valeur sécurisante aux inquiétudes légitimes de chacun.

Au bénéfice de nos agendas, de nos PADD, de nos effets de communication, l'agglomération, sous le concept de plateau médical de qualité reconnu internationalement, mériterait cette étude comme elle mériterait sans doute d'une étude globale *in situ* des possibles effets de radiotéléphonie et de la diffusion des ondes électromagnétiques.

Rappelons simplement que le résultat avant impôt de la société Valorly, en délégation sur le site de Rillieux la Pape, a doublé entre 2003 et 2005 malgré les perturbations. Ces dernières n'ont influencé qu'une baisse à relativiser de 12 % seulement entre 2004 et 2005. La charge portée par les habitants de la ville est supérieure.

M. le vice-président LAURENT : Je voudrais simplement dire que par rapport à la remise aux normes, on est maintenant aux normes ; on pourrait faire encore mieux mais il y a beaucoup de normes qui sont en-dessous de celles qui ont été faites par la loi. C'est vrai que cette usine nous a posé des problèmes parce qu'il y a eu des pannes. Le chiffre atteint est de 135 000 tonnes alors qu'en réalité, on devrait tourner autour de 145 000 tonnes. C'est pour cela que nous avons délibéré sur un avenant numéro 10 lors du dernier Conseil, de manière à ce que le Grand Lyon ne soit pas perdant dans ce montage. Si vous regardez les résultats, les indicateurs financiers ne sont pas mauvais puisque le chiffre d'affaires et les charges l'augmentation des deux s'annule à peu près, le résultat avant impôt ayant légèrement diminué par rapport aux 418 000 k€.

M. le vice-président CLAISSE : La CCSPL formule quatre demandes :

- la première c'est qu'une comparaison technique et financière du service rendu soit faite entre l'usine d'incinération de Rillieux la Pape et celle de Gerland, dont certains éléments existent déjà mais qu'elle soit approfondie ;

- la deuxième peut rejoindre la préoccupation des habitants : c'est une transmission dans le rapport annuel d'activités du compte-rendu technique et financier des analyses des fumées de manière beaucoup plus détaillée que ce qui n'a été fait cette année et du rapport relatif aux incidents de fonctionnement de l'usine d'incinération ;

- troisième demande : une analyse plus fine des charges d'assistance du groupe qui sont calculées selon un taux forfaitaire de 8,5 % et la commission souhaite un examen de cette tarification forfaitaire aux charges d'exploitation ;

- enfin, dernière demande de la commission consultative -qui est récurrente dans l'analyse de nos DSP- : dans un futur avenant au contrat, que soit précisée la destination en fin de contrat des provisions de renouvellement et, bien évidemment, dans l'esprit de la commission, il s'agit d'un retour à la collectivité du solde actualisé de ces provisions de renouvellement.

Voilà, monsieur le président, les principales remarques.

M. LE PRÉSIDENT : D'accord, j'ai pris bonne note et donc, avec monsieur Laurent, vous continuerez la discussion avec la société dans l'esprit qui a été indiqué.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,

- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

**Désignation de représentants de la Communauté urbaine
au sein du conseil d'administration
du lycée de Neuville sur Saône
(Dossier n° 2006-3807)**

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons donc à nouveau un vote sur la désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du lycée de Neuville sur Saône pour lequel j'ai reçu les candidatures de monsieur Patrick Bouju comme titulaire et de monsieur Pierre Dumont comme suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Sinon nous passons au vote. Et que personne n'oublie de voter !

(Les conseillers votent).

N°2006-3823 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement -
Rapport des délégués de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation d'une unité de production d'eau potable en secours déléguée à la société Veolia eau par concession - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N°2006-3825 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement -
Rapport des délégués de service public - Exercice 2005 - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau et SDEI par affermage - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3823 et 2006-3825. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons trois minutes pour le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, le rapport des délégués des services de production et de distribution de l'eau potable pour 2005 nous oblige... A moins qu'il y ait une présentation sur ces rapports ?

M. LE PRÉSIDENT : Allez, allons-y !

M. le vice-président LAURENT : On va aussi vous donner des ratios plus que des résultats financiers. Vous connaissez l'importance de ce dossier actuellement puisque nous en sommes au niveau de la renégociation quinquennale avec Véolia et avec la SDEI.

Le volume de production de Véolia, en grande partie, 110 000 millions de mètres cubes, ne bouge quasiment pas. La facturation augmente très discrètement et nous sommes à un nombre d'usagers de 262 000. Je vous rappelle que trente-trois communes sont desservies par Véolia et dix-neuf communes par la SDEI, trois communes étant avec d'autres sociétés extérieures.

On peut regarder maintenant le chiffre d'affaires. Il a augmenté légèrement, de 6 %, celui de la SDEI a suivi à 4,2 %. Au niveau des résultats, ce sont effectivement des chiffres très importants (21,600 M€ pour la SDEI). La progression de ce chiffre d'affaires est peu liée au volume mais surtout à l'indexation du prix de l'eau, le fameux indice K dont on a souvent parlé dans les

négociations. La progression des charges est essentiellement due aux charges de personnel et de sous-traitance. Si l'on rapporte ces résultats au chiffre d'affaires, c'est 20 %, ce qui va permettre de pouvoir négocier et de pouvoir revoir ces chiffres de près.

Je vous signale que ce n'est pas que le prix de l'eau qu'il faut renégocier, c'est tout le contexte autour et en particulier aussi pour tenir compte, dans les approches que fait Véolia, de la part qui est pour les ménages et de la part qui est pour d'autres activités, le plus gros consommateur étant les HCL ; ce n'est donc pas la même approche que l'on peut avoir pour les deux.

M. le vice-président CLAISSE : L'avis de la commission consultative sur ce dossier important qui mobilise beaucoup de débats entre les membres de la commission comporte cinq observations :

- première observation, en matière d'évolution du rendement du réseau, la CCSPL observe que ce rendement s'améliore et demande à ce que les actions engagées sur l'amélioration du réseau soit poursuivies. Elle observe aussi que le rendement se détériore sur le réseau de la Lyonnaise et attire donc l'attention des élus sur ce point ;

- deuxième observation, elle souhaite que les volumes d'eau consommés aujourd'hui pour le nettoyage de nos rues fassent l'objet d'une évaluation plus précise qu'actuellement et notamment qu'une réflexion soit menée par les services sur la tarification au forfait de l'eau consommée par le nettoyage des rues ;

- troisième observation, la commission constate que le coefficient K, qui est le coefficient d'indexation annuel du prix de l'eau, augmente pour la troisième année consécutive et que cette augmentation se révèle très inflationniste ; la commission demande donc que soit revu, dans le cadre de la révision quinquennale, cet indice d'actualisation du prix de l'eau ;

- quatrième observation, la commission demande que le solde actualisé des provisions de renouvellement soit restitué à la collectivité et donc, là encore, attire l'attention dans le cadre de la révision quinquennale qui s'engage ;

- enfin, la CCSPL exprime sa vive inquiétude quant aux résultats d'exploitation excessifs que dégage aujourd'hui le groupe Véolia sur ce contrat et demande que la révision quinquennale soit l'occasion de revenir à une plus juste rémunération des fermiers et, par voie de conséquence, à un plus juste prix pour l'usager.

Voilà, monsieur le président, les principales observations de la CCSPL.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse. On peut passer à l'intervention du groupe GAEC.

M. BENARBIA : Je vous remercie, monsieur le président. Le rapport des délégataires des services de production et de distribution de l'eau potable pour l'année 2005 nous oblige à revenir sur les observations que nous avons pu faire à partir du rapport Barnier, examiné par notre assemblée lors de sa session précédente.

Le prix de l'eau, à la lumière de ces informations, apparaît anormalement élevé. Véolia dégage une rentabilité plus confortable, plus de 21 M€ de bénéfices avant impôt pour 110 M€ de chiffres d'affaires, 19 % de la valeur de ce chiffre d'affaires, presque le double de la proportion pour la SDEI qui entre guillemets, "ne dégage que 11 % de rentabilité" pour ses 15 M€ de chiffre d'affaires. S'agissant d'un service public,

cet enrichissement est de notre point de vue manifestement excessif, d'autant plus qu'il ne repose pas sur des risques réels pris par les fermiers.

Par ailleurs, le rapport des délégataires laisse dans l'ombre certaines questions essentielles.

Ainsi, les provisions constituées par les fermiers -je pense en particulier à Véolia- pour le renouvellement du réseau et payées par les usagers ne sont pas clairement identifiées ; aucun justificatif exhaustif n'est présenté. La lecture de l'ouvrage de Roger Langlet, Jean-Luc Touli intitulé "*L'eau des multinationales*" nous informe que Véolia aurait regroupé ses provisions dans une société basée en Irlande et capté le revenu de ce placement offshore. Pour l'usager, cette gestion n'est pas la meilleure, elle n'est pas la plus performante.

Par ailleurs, le niveau des pertes d'eau reste bien trop élevé faute d'un entretien aussi attentif que nécessaire. Elle n'est pas non plus suffisamment rigoureuse, elle fait supporter une évolution des frais d'abonnement et des charges générales qui ont progressé bien plus que l'inflation. Une plus grande efficacité de l'entretien dans l'exploitation du réseau, une gestion plus rigoureuse doivent être obtenues des délégataires. La collectivité doit retrouver les ressources captées sans justification par le groupe Vivendi par les différentes formes de surfacturation.

La renégociation ouverte ne peut se limiter à des effets limités. L'étude approfondie de l'exécution du contrat d'affermage peut donner matière à une révision en profondeur.

Par ailleurs, un retour à une gestion publique de la production de l'eau pourrait à terme être envisagé comme l'ont fait d'autres agglomérations françaises. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne est régulièrement intervenu sur ce sujet pendant la mandature précédente ainsi que dans celle-ci. Les performances de l'assainissement nous indiquent que la collectivité publique que nous sommes est capable d'une exploitation techniquement et économiquement performante ; aussi ne devons-nous pas écarter cette hypothèse pour l'avenir.

En conclusion, nous devons rediscuter de manière serrée les conditions d'exploitation du réseau de production et de distribution de l'eau comme d'autres collectivités l'ont fait pour parvenir à réduire le prix de cette ressource essentielle à sa juste valeur monétaire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Nous prenons acte des rapports des délégataires du service public de l'eau potable du Grand Lyon pour l'année 2005 mais nous avons plusieurs remarques.

Certes, la présentation des rapports qui nous sont soumis s'est améliorée mais la situation de notre collectivité et des usagers face aux deux majors en charge de nos réseaux n'est pas satisfaisante au vingtième anniversaire du contrat. Nous ne reviendrons pas sur tous les points dans les contrats actuels qui sont défavorables à la collectivité et aux usagers ; nous l'avons déjà évoqué lors de la présentation du rapport d'activité et la presse s'en est fait largement écho ainsi que les associations qui ont fait un vrai effort de synthèse et de pédagogie sur ce dossier.

Comme la CCSPL, nous pointons les profits anormalement élevés de ces délégations, l'utilisation certes croissante mais toujours insuffisante des provisions pour travaux par rapport à ce que nous pourrions faire en régie et enfin et surtout le dérapage de la facture des usagers du fait de l'application du coefficient K aux abonnements comme aux consommations.

Nous pensons que l'objectif de la négociation quinquennale de 2007 doit être de ramener l'équation de la facture d'eau dans le diptyque habituellement constaté dans les délégations équilibrées et les régies directes, à savoir, sur le prix au mètre cube, 60 % pour l'assainissement et 40 % pour l'eau potable. Ainsi, en tenant compte des augmentations prévisibles et justifiables de notre redevance d'assainissement, le prix de l'eau au total dans le Grand Lyon pourrait baisser de près de 20 % pour atteindre ce nouvel équilibre.

En parallèle, il faut aboutir également à une baisse des abonnements et des frais d'accès au service qui rendent le prix du mètre cube prohibitif pour les petits consommateurs et les personnes modestes.

Enfin, pour pérenniser ces progrès, nous devons déterminer par régression mathématique un nouveau coefficient de révision K qui tienne compte cette fois-ci des charges réelles du service, en commençant par intégrer les charges de personnel à hauteur de 20 % et non de 50 % comme c'est le cas aujourd'hui.

En conclusion, nous insistons sur l'importance d'aboutir à des résultats dans le cadre de cette renégociation quinquennale. Il semble qu'un certain consensus existe dans notre assemblée à ce sujet. Merci de nous le confirmer, monsieur le président.

Enfin, nous rappelons aussi que nous avons demandé, lors de la séance du 10 octobre, que soient étudiées en parallèle les conditions juridiques et financières d'un retour en régie. Nous espérons que cette étude sera effectivement lancée dans les meilleurs délais. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF et apparentés.

Mme BERTRIX : En ce qui concerne ce rapport, je souhaiterais faire un rappel et renouveler la demande que j'avais formulée lors du conseil d'octobre : la réalisation d'un audit au sujet des contrats d'affermage auprès des sociétés Véolia et SDEI dans l'objectif d'une réduction du coût de l'eau pour les utilisateurs. Le droit à l'eau est considéré comme un droit fondamental de l'homme. A ce titre, l'eau doit être accessible à tous et donc à un coût abordable. Sans confondre droit à l'eau et gratuité, nous devons veiller à un meilleur équilibre et à un coût d'utilisation moindre permettant de répondre aux besoins de tous.

Il semble que notre collectivité ne soit pas la seule en France à souhaiter vouloir renégocier les contrats établis avec les sociétés privées en charge de la distribution de l'eau. Parmi les nombreuses villes concernées, puisque les trois quarts de l'eau distribuée en France sont gérés par des entreprises privées, citons plus particulièrement Bordeaux, Paris ou Lille. Les contrats du Grand Lyon avec les sociétés fermières courent jusqu'en 2016 et, à l'exemple de Bordeaux, nous souhaitons un examen pointu voire un audit afin de pouvoir mener des négociations. Si elles sont difficiles pour la prochaine révision quinquennale, elles ne sont pas impossibles. Je n'entrerai pas dans les détails car ce n'est pas à l'ordre du jour mais je souhaitais rappeler notre demande parce qu'elle est très importante. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle simplement que, quand les contrats ont été signés, j'étais tout petit.

M. le vice-président LAURENT : Juste une minute pour répondre à monsieur Benarbia et à madame Vessiller. Je crois que l'on est d'accord sur les objectifs pour les deux. Pour répondre à madame Bertrix, on est en train de faire un audit financier que l'on rendra public et on s'appuiera sur cet audit financier des deux sociétés sur lesquelles on travaille ces jours-ci.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ces dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

M. LE PRÉSIDENT : Je demande toujours à mes partenaires du vote d'aller dépouiller si tout le monde a voté.

(Il est procédé au dépouillement).

N°2006-3828 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement -
Cadre stratégique de la politique de gestion des déchets - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3828. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette très importante délibération-cadre pour notre stratégie de gestion des déchets qui fait l'objet d'une note pour le rapporteur.

Il convient de modifier le projet de délibération de la manière suivante :

Au lieu de :

"En 2005, la Communauté urbaine a pris en charge 571 100 tonnes de déchets : 399 500 d'ordures ménagères, 78 000 d'encombrants et de déchets issus du nettoyage de la voie publique, 93 600 de matières valorisables.

En face, les capacités de traitement ont été de 483 600 tonnes : 390 000 pour l'incinération, 70 600 pour le tri-recyclage et 23 000 de compostage.

Ce sont donc 87 500 tonnes qui ont dû être enfouies, dont environ 30 000 de gravats enfouis au centre de stockage de déchets ultimes (CSDU) de classe 3 à Genas -et qui pourront l'être jusqu'en 2012- et 30 000 tonnes qui n'ont pas pu être traitées du fait des arrêts des fours dus à la mise aux normes. Le déficit structurel de traitement de la Communauté urbaine est estimé entre 25 000 et 30 000 tonnes."

il faut lire :

"En 2005, le Grand Lyon a pris en charge 571 522 tonnes de déchets : 392 194 d'ordures ménagères, 85 490 d'encombrants et de déchets issus du nettoyage de la voie publique, 93 591 de matières valorisables et 247 tonnes de déchets dangereux des ménages (DDM) non valorisables.

Les quantités valorisées ont été de 468 690 tonnes : 349 914 tonnes en valorisation thermique, 70 428 tonnes pour le tri-recyclage, 23 163 tonnes de compostage et 25 185 tonnes en terrassement au CSDU de Genas (qui pourront l'être jusqu'en 2012).

Les 247 tonnes de DDM non valorisables ont suivi des filières de traitement spécifique.

Ce sont donc 102 585 tonnes qui ont du être enfouies dont 30 000 tonnes qui n'ont pas pu être traitées du fait des arrêts des fours dus à la mise aux normes.

Le déficit structurel de traitement du Grand Lyon est donc de 72 585 tonnes."

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole à monsieur le vice-président Da Passano pour présenter un amendement et ensuite parler sur le fond du dossier.

M. le vice-président DA PASSANO : Monsieur le président, mes chers collègues, voici l'amendement déposé par l'exécutif :

Après l'alinéa 4 du paragraphe 1.2.4 de la page 3 du rapport numéro 2006-3838, relatif au cadre stratégique de la politique de gestion des déchets, ajouter l'alinéa suivant qui a un véritable sens politique :

"Mais les deux projets sont à étudier avec l'objectif que l'incinération comme l'enfouissement soient réduits le plus possible et constituent des solutions résiduelles. Le pré-tri et la collecte sélective doivent permettre une meilleure valorisation des déchets, en particulier par les traitements organiques et le recyclage."

Je vous propose donc cet amendement.

M. le vice-président PILLONEL : Monsieur le président, il convient tout d'abord de féliciter Jean-Luc Da Passano et Jacky Darne pour la qualité du rapport effectué par le groupe de travail placé sous leur coprésidence.

Deux réflexions justifient notre intervention quant aux analyses et aux objectifs.

Les analyses réalisées sont pertinentes et argumentées ; elles appellent toutefois des remarques complémentaires. Le territoire de l'agglomération lyonnaise couvrant une large partie du département, il faut absolument qu'il y ait une cohérence entre le schéma du Grand Lyon et le plan départemental d'élimination des déchets du Rhône.

Dans cet esprit, il y a nécessité d'une organisation territoriale afin de parvenir à une autonomie départementale maximale pour éviter les transports. Il est nécessaire également de faire la différence entre le valorisable et le recyclable. En effet, si l'on regarde bien la part du recyclable, elle est en baisse en volume et le valorisable comporte en fait une bonne part de recyclable mais sert de combustible à l'incinérateur et notamment par les plastiques et les journaux. Il y a donc un problème à ce niveau.

Nous ne pouvons pas ignorer les interrogations médicales qui se posent aujourd'hui sur l'incinération et ses fumées et donc il y a lieu de réduire, comme l'a dit monsieur Da Passano -mais peut-être dans un premier temps étudier-, ce que pourrait être l'incinération.

Les objectifs de recyclage et d'amélioration de la collecte sélective reposent sur des chiffres apportés par Eco-emballage, société privée qui ne recycle que ce qui l'intéresse, c'est-à-dire ce qui est rentable pour elle (verres, papiers, métaux) et ne sont donc pas, à nos yeux, ceux de la collectivité. Le principe de la presse à balles est parfait pour gérer les flux de l'alimentation des incinérateurs mais le risque est de compresser sans trier ni recycler au maximum.

Quant aux objectifs, il en est un principal qui doit guider toutes nos démarches : il faut diminuer progressivement les quantités

de déchets ultimes à enfouir ou à incinérer -c'est ce que je disais précédemment-, c'est-à-dire que l'on n'enfouisse ou que l'on ne brûle que ce qui ne peut pas être recyclé ou valorisé. La valorisation énergétique ne doit être qu'un bonus et non pas un objectif, ceci pour répondre à la quasi-impossibilité dans l'avenir de créer des CSDU et de nouveaux incinérateurs (hostilité des citoyens et risque sanitaire). Il faut aussi éviter de poursuivre les exportations de déchets. Il y a donc nécessité d'une évaluation à ce niveau et d'une politique de refus des déchets.

Je terminerai en proposant quelques idées fortes, comme certains autres de mes collègues vont proposer ou ont proposé : c'est l'amélioration du tri sélectif par la mise en place d'une redevance incitative. Servons-nous donc des expériences réalisées en France et en Europe ! Mettons en place des filières de recyclage et de valorisation par des acteurs économiques distincts d'Eco-emballage ! Il s'agit là d'un défi économique et écologique majeur et qui, de plus, pourrait participer à la création d'emplois.

Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous avons ensuite le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, la gestion des déchets est une des compétences premières de notre collectivité et nous y consacrons pratiquement 10 % de notre budget de fonctionnement annuel. C'est un secteur où les choses évoluent rapidement avec la croissance de la production de déchets, l'évolution des réglementations, des techniques et des coûts. C'est également un domaine où il convient d'anticiper, vu la lourdeur du renouvellement des installations. Enfin, c'est un domaine qu'il convient d'adapter, comme d'autres, aux exigences sociales, environnementales et économiques d'aujourd'hui.

Si le rapport Barnier nous permet chaque année de faire un point de la situation, il manquait à notre collectivité une vision prospective pour mesurer exactement la solidité de notre organisation en la matière et l'orienter pour répondre aux exigences du développement durable et pour pouvoir prendre à temps les décisions qui s'imposent. C'est le sens de la délibération-cadre présentée ce soir qui a comme premier intérêt une mise à plat de la situation en identifiant aussi bien nos contraintes que nos marges de manœuvre. Il en ressort le constat d'un système de traitement efficace mais fragile.

Alors comment produire moins de déchets ? Comment collecter moins ? Comment éliminer mieux ? Quelles solutions alternatives à l'incinération et à l'enfouissement ? Comment optimiser nos coûts ? Qui doit payer quoi ? Toutes ces questions sont maintenant sur la table et nous ne pourrions bien sûr pas y répondre seuls.

Différentes pistes sont explorées dans la délibération de ce soir et le groupe de travail en place depuis six mois n'a pas fini son travail, justement ; il doit continuer à avancer sur les réponses à apporter. Elles seront ensuite à discuter, d'une part, avec nos concitoyens pour les rendre co-constructeurs du service des déchets -puisque tout le monde s'accorde à dire que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit- et ensuite avec nos partenaires que sont les entreprises et les collectivités pour régler la délicate question des déchets non ménagers qui représentent un énorme gisement d'économie pour le Grand Lyon. Les DNM représentent aujourd'hui 20 % de notre collecte. Pour nos interlocuteurs, au contraire, il s'agira de charges nouvelles et il conviendra donc avant tout d'agir en toute transparence sur la base d'évaluations chiffrées avant toute décision. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : A notre tour de nous féliciter de la démarche qui a été mise en place au sein de notre assemblée et qui aboutit aujourd'hui à cette délibération-cadre qui fait le point sur la situation et qui fixe différents objectifs.

A ce stade de la démarche, nous souhaitons insister sur différents objectifs que nous jugeons prioritaires en termes de politique de gestion des déchets et qu'il faudra bien avoir en tête dans la suite de la démarche : réduire la quantité des déchets bien sûr, la réduire à la source ; trier plus et augmenter la quantité des déchets triés qui reste inférieure aux gisements : aujourd'hui, seulement 17 % des déchets sont traités selon des modes écologiques tels que le compostage ou le recyclage alors que le gisement est d'au moins 70 % ; trier mieux, améliorer la qualité du tri : les efforts doivent notamment porter sur le verre, le plastique, le carton, les briques.

Différentes remarques plus particulières sur certains points du rapport :

Le plan départemental d'élimination des déchets du Rhône actuellement en vigueur préconise la création d'un troisième four à Rillieux. Nous rappelons que développer la solution d'incinération ne nous paraît pas cohérent avec les choix du Grand Lyon en matière de développement durable, compte tenu du potentiel de réduction à la source et du recyclage. C'est pourquoi nous avons approuvé l'amendement proposé qui dit que l'incinération comme l'enfouissement doivent être les solutions ultimes, après avoir optimisé au maximum le recyclage et le compostage, d'autant que ce four qui coûterait au bas mot 60 M€ ne nous paraît pas être bien situé au regard des possibilités d'écouler des calories dans un réseau de chaleur local, d'autant que la gestion de l'équipement par le concessionnaire actuel est loin d'être satisfaisante.

Sur l'objectif d'augmenter la quantité et la qualité de la collecte sélective, nous regrettons que l'objectif de 20 % du taux de refus, qui avait été indiqué comme pouvant être atteint en 2007 dans notre Agenda 21, soit aujourd'hui repoussé à 2010 ; il est dommage que nous nous ne donnions pas les moyens de tenir cet objectif au plus tôt.

Concernant l'expérience des silos enterrés, nous pensons qu'elle est concluante dans les secteurs où elle a été tentée pour améliorer les performances du tri, notamment dans les quartiers d'habitat collectif, et nous souhaiterions qu'elle soit développée à plus grande échelle.

Concernant le verre, nous pensons que nous devrions être plus ambitieux sur l'augmentation du verre collecté pour passer à au moins 30 000 tonnes et pas à 25 000 comme il est indiqué dans le rapport.

Sur le programme de compostage individuel, nous tenons à ce que l'objectif de 50 % soit indiqué comme plus ferme qu'il ne l'est actuellement dans le rapport et nous ajoutons que nous pourrions conduire des expérimentations en habitat collectif.

Sur la réduction à la source, c'est évidemment un objectif mentionné dans le rapport mais nous souhaitons que les ambitions de ce paragraphe soient plus importantes, notamment en référence au plan d'éducation au développement durable voté en juillet dernier pour insister sur les actions de sensibilisation et d'éducation. Nous pourrions aussi participer à la semaine nationale de réduction des déchets qui a lieu en partenariat avec l'Ademe, autre action de sensibilisation qui mériterait

d'être engagée. Bien sûr, la réduction des déchets que nous aurons à traiter est liée aux déchets non ménagers. Le rapport indique que nous devons nous interroger sur les volumes et les quantités admissibles, certes, et nous devons avoir le souci des enjeux environnementaux globaux : si nous ne prenons plus ces déchets, certes, nous aurons une diminution mais nous devons avoir le souci de ce qu'ils deviennent, y compris dans les impacts environnementaux.

Sur la question des déchèteries, il nous semble important de rappeler qu'il manque encore les déchèteries des troisième et huitième arrondissements et que nous le regrettons.

Sur l'évolution des modes de traitement, nous insistons sur le gisement disponible dans la Communauté urbaine pour se doter de capacités de méthanisation qui permettraient de faire rouler une partie des bus au biogaz. Une expérience est tentée à Lille dans ce domaine et il nous semble intéressant d'y réfléchir très sérieusement dans notre agglomération.

En ce qui concerne les modes de financement -et j'en terminerai là-, nous notons que les réflexions vont se poursuivre dans ce domaine avec notamment le souci d'étudier des modes de financement favorables à la maîtrise de la production de déchets. Tout cela nous semble aller dans le bon sens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF et apparentés.

M. VINCENT : Monsieur le président, chers collègues, nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt l'ensemble de ce rapport qui ouvre des perspectives intéressantes pour notre agglomération et je voudrais remercier les vice-présidents Darne et Da Passano ainsi que les services pour leur remarquable travail effectué.

Baucoup de choses ont été dites. Donc je me permettrai simplement d'attirer plus particulièrement votre attention sur la faiblesse actuelle du dispositif consacré aux encombrants : un nombre insuffisant de quinze déchèteries pour répondre aux besoins de la population que nous avons à desservir, une taille trop restreinte de certaines d'entre elles, la nécessité de prévoir d'ores et déjà la mise en place de nouvelles filières dans ces installations, une compétence qui n'est assumée que partiellement par le Grand Lyon -car ce sont les communes qui aujourd'hui organisent elles-mêmes, pour la plupart, les collectes des encombrants porte à porte- et la limitation de volumes, tant pour les particuliers que pour les artisans, pose là aussi un problème. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. BURONFOSSE : Au cours de six réunions, avec le concours compétent et actif des services, nous avons d'abord pris connaissance de l'état des lieux avec les problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés et des solutions qui peuvent être apportées. Ces solutions doivent être envisagées avec la volonté d'assurer le respect de l'environnement, de la santé publique, du développement durable et du coût.

L'élimination des déchets, et particulièrement les ordures ménagères, pose de multiples et complexes problèmes dont le coût ne peut s'évaluer en dehors des contraintes que je viens de rappeler. Il a été décidé de poursuivre la réflexion et c'est sans doute nécessaire. Il faut donc bien considérer le rapport d'aujourd'hui comme étant un rapport d'étape, même si la qualité de notre réflexion va à un moment transcender nos débats sous la forme d'une délibération qui nous était inconnue et pourtant attribuée.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation extrêmement tendue, avec un déficit structurel de traitement de 75 000 tonnes -c'est le seul chiffre que je donnerai-. Nous n'avons pas aujourd'hui, et particulièrement à partir de juillet 2007, les moyens de résoudre le déficit. Des solutions existent, avec notamment la création d'une base logistique et la création d'un centre d'enfouissement. Encore faut-il que la production des déchets reste stable et que nous poursuivions avec persévérance le recentrage sous notre seule compétence qui est la collecte des déchets issue des ménages.

Pour l'avenir, il n'y a pas -me semble-t-il- de solution miracle qui se profile en matière de traitement de déchets mais plutôt un panel de solutions dont la mise en œuvre devrait nous permettre de ne pas augmenter notre capacité d'incinération. On peut citer le compostage biologique, l'intervention citoyenne avec le tri, dont on nous rappelle sans cesse qu'il dépend de l'éducation et nous sommes d'accord mais nous ajoutons aussi de la motivation et, de ce point de vue, les hausses de prix peuvent se montrer contre-productives.

Concernant le nouveau marché de collecte dont la commission a pris connaissance et qui nous a été présenté comme devant ne pas remettre en cause l'équilibre entre le public et le privé, c'est un engagement : assurer aux habitants la même qualité de service que précédemment, maintenir la collecte au moindre coût. Cela donne des dispositions que nous trouvons dans la délibération : réduction de trois à quatre lots pour assurer une meilleure économie, réduire la durée de sept à cinq ans pour assurer une meilleure rentabilité des investissements. Ces dispositions ont soulevé une grande émotion parmi le personnel concerné. Nous avons rencontré les organisations syndicales et nous avons pris note de leur inquiétude. Il nous paraît essentiel, dans cette période difficile, d'associer plus que jamais le personnel à cette démarche. Cela peut être fait notamment, pensons-nous, mais pas exclusivement, en réactivant par exemple les groupes de travail ad'hoc. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe s'exprime à propos de la stratégie des déchets mais également au sujet du lancement de la procédure du futur marché de collecte.

Nous avons explicitement demandé la création d'un groupe de travail ad'hoc sur cette question lors du débat d'orientation budgétaire 2006, nous avons été entendus : ce groupe s'est réuni six fois et sa mission doit se prolonger dans les mois à venir pour discuter des orientations proposées dans le rapport. Nous adressons donc un satisfecit aux élus responsables de cette politique ainsi qu'aux services qui nous ont fourni de nombreux indicateurs et qui ont été à l'écoute de toutes nos sollicitations destinées à appréhender profondément le sujet. Ainsi, le diagnostic effectué est très complet et répond aux exigences d'objectivité qui nous semblaient indispensables pour conduire notre réflexion.

Les propositions d'actions à court terme sont claires et accessibles ; elles pourront être suivies d'effet dans notre mandat en modernisant dès à présent notre action en matière de déchets. Parmi toutes les mesures, l'adaptation de la collecte à la typologie d'habitat et non plus à la seule appartenance communale est une mesure de bon sens. Egalement, les actions de communication et d'organisation destinées à améliorer la collecte sélective sont cruciales. Enfin, la création d'une cellule de gestion des flux nous apparaît comme un progrès important pour notre organisation interne et surtout son efficacité.

Quant aux orientations plus lointaines, elles ont le mérite d'exister et donc de donner un cap. Elles nécessitent d'être encore discutées en groupe de travail mais elles nous permettent d'assumer pleinement nos responsabilités. Ainsi, ne pas envisager dès maintenant la construction d'un four supplémentaire à Lyon nord autour de 2015 serait insensé car cela reviendrait à nier la durée de vie de nos installations actuelles. A ce sujet, dire qu'il s'agit d'un troisième four est un non-sens car cette installation pourrait être opérationnelle au moment où les deux premiers arriveraient en fin de vie. Il s'agit bien d'un renouvellement et non pas d'un équipement supplémentaire destiné à démultiplier nos capacités d'incinération.

Nous souscrivons donc globalement au cadre prospectif donné aujourd'hui à notre politique autour de la gestion des déchets.

Vous nous permettrez cependant deux bémols :

1° - S'agissant du financement du service d'élimination des déchets -

Certes, la solution la plus souhaitable serait d'adjoindre à la TEOM une redevance spéciale destinée à financer la tranche située entre 840 et 2 500 litres par semaine, c'est-à-dire les collectivités et les petites entreprises ne pouvant pas se payer elles-mêmes un service adapté. Nous sommes donc favorables au principe d'une telle redevance dont le montant serait, par nature, fonction du volume ou du poids collecté.

Nous sommes davantage en attente d'éclaircissements à propos de la TEOM à taux unique car, même si cette évolution se justifie au regard du coût d'élimination, elle passe obligatoirement par une phase d'explication en masse de nos populations du modèle économique global de cette politique. En effet, il faut faire comprendre, par tous moyens, que l'indicateur de qualité d'un service de collecte, ce n'est pas sa fréquence. Il faut démontrer qu'une collecte est de qualité lorsque nous sommes capables d'enlever le bac lorsqu'il est plein. Notre obligation doit donc être dorénavant de résultat et non plus de moyen. Notre objectif doit devenir le ramassage optimal et non plus une régulière circulation de bennes, quand bien même elles collecteraient des bacs insuffisamment remplis.

Pour revenir à notre interrogation financière, nous sommes persuadés que tant que les habitants de nos communes n'auront pas intégré ce raisonnement en le vérifiant sur le terrain, il serait parfaitement injuste de modifier les taux de la TEOM car ses taux sont fonction de la fréquence, seul indicateur de qualité du service aujourd'hui : plus les fréquences sont importantes, plus le taux est élevé. Si demain la fréquence n'est plus l'indicateur de qualité, nous pourrions en déconnecter le taux, pas avant.

2° - A propos du centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) dont notre département doit se doter -

Comme tous les élus ici présents, nous avons pu examiner la cartographie des sites possibles sur le plan géologique ou hydrographique. Beaucoup de communes de notre groupe sont directement impactées par les localisations avancées. Évidemment, dans une telle réflexion, il s'agit de penser à l'intérêt général.

Cependant, il nous apparaît prématuré de présenter des potentialités de sites strictement et uniquement basées sur des considérations de sols ou de nappes phréatiques. Il faut aussi s'interroger sur les modalités d'accès, l'acceptabilité des approvisionnements et le rayonnement géographique d'un tel équipement. Nous sommes conscients que cette étude n'en est qu'à ses balbutiements mais nous pouvons d'ores et déjà vous affirmer notre attention à ce sujet.

Pour conclure, quelques mots sur la consultation lancée pour le nouveau marché de collecte. Les grandes lignes du cahier des charges sont conformes à la stratégie élaborée politiquement, dont acte. Nous voudrions seulement dire que nous acceptons les conséquences sur l'organisation interne de notre service de collecte. Ainsi, nous soutenons les modifications d'allotissement prévues dans le nouveau marché, nous soutenons donc les redéploiements des personnels induits par ces changements. Nous aurions refusé une augmentation de la part régie dans le service public communautaire de collecte et, enfin, nous souhaitons que le service public demeurant en régie obéisse à des coûts économiquement justifiables. Pour résumer, autant nous sommes conscients de la nécessité de conserver une part importante de la collecte en régie, autant cette part ne doit pas devenir majoritaire et doit demeurer financièrement acceptable.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UMP.

M. PETIT : Monsieur le président, la difficulté de gestion et de traitement des déchets sans cesse en évolution face à la hausse du coût des matières premières et la nécessité de protéger davantage notre environnement conduisent notre collectivité à se positionner pour l'avenir. Nous sommes en effet dans l'exercice d'une compétence régaliennne de la Communauté urbaine dont l'enjeu est majeur.

Ce rapport sur le cadre stratégique a le mérite de broser un tableau exhaustif des moyens et de la situation actuelle du Grand Lyon en matière d'optimisation de la collecte. On peut, à ce stade, remercier les services pour leur travail. En ce qui concerne la stratégie proposée à moyen et long termes, nous restons un peu sur notre faim car le rapport ne fait que lister les problèmes que nous allons rencontrer avec quelques solutions éventuelles pour y remédier. Au final, il manque une vision à long terme de la gestion des déchets dans notre agglomération, surtout sur le plan organisationnel et financier.

Alors, certes, il s'agit d'une convention-cadre et on nous annonce la poursuite de la réflexion au sein du groupe de travail, d'accord, mais nous regrettons de devoir voter ce soir un rapport assorti d'un amendement et d'une note au rapporteur qui lui donnent un air précipité alors qu'il aurait mérité d'être présenté de façon plus aboutie. Nous avons, dans ce sens, approuvé la démarche des élus du groupe Les Vets pour le reporter à un prochain conseil.

Le traitement des déchets se divise en trois filières : le tri, le recyclage et la valorisation et l'incinération ou l'enfouissement des déchets ultimes.

En ce qui concerne l'évolution de nos modes de traitement, il est certain qu'il faut annoncer clairement que l'essentiel est de réduire nos déchets à la source et ensuite de développer leur valorisation.

La réduction des déchets à la source, tout d'abord, cela concerne les ménages, les collectivités, les entreprises, bien sûr toutes les industries mais surtout chaque citoyen qui doit avoir des mini-gestes quotidiens. Pour cela, nous devons poursuivre nos efforts en étant particulièrement pédagogues en communiquant sur les outils existants et parfois méconnus ou oubliés, par exemple le compostage individuel qui est à développer dans l'habitat résidentiel. Une campagne de communication s'impose de nouveau, même s'il y en a déjà eu car ce genre d'action nécessite des piqûres de rappel régulières.

Concernant le tri sélectif, il faut augmenter dès à présent le nombre de bacs verts ainsi que le rythme de leur ramassage hebdomadaire. Pourquoi pas lancer une distribution de sacs de caisse, recyclables bien sûr, avec le logo du Grand Lyon pour nous identifier dans cette démarche ? Pourquoi ne pas montrer aussi l'exemple dans notre assemblée, monsieur le président, et envoyer certains dossiers volumineux du conseil communautaire en version CD ? Cela a déjà été réclamé par d'autres groupes. Un exemplaire papier à disposition de chaque groupe ou disponible pour chaque élu qui en ferait la demande permettrait de réduire les dossiers.

Reste les procédés d'incinération et d'enfouissement à réduire. Nous ne nous leurrions pas, nous ne pourrions pas en faire l'économie avant de longues années, en tout cas pas avant que les réductions à la source ne soient effectives. Il faut dès à présent envisager l'augmentation de production de déchets liée à l'augmentation de la population du Grand Lyon et la reconstruction de nouveaux fours. Il conviendra aussi de s'engager rapidement dans le lancement de la base logistique, outil a priori indispensable pour maîtriser cette stratégie.

Concernant le développement de la valorisation des déchets ensuite, certains exemples doivent nous inspirer dans nos actions. Le récent salon Pollutec a démontré que le recyclage et la valorisation des déchets sont devenus des filières économiques à part entière, créant de nouveaux métiers, de nouvelles entreprises et donc facteurs de créations d'emplois. Le tri et le recyclage ne sont donc plus seulement des actes vertueux et citoyens, ce sont des actes économiques. Il est donc stratégique d'assurer la convergence entre la protection de l'environnement et le développement économique en privilégiant nos rapports avec les éco-organismes. Ceci n'est pas clairement annoncé dans le rapport ; j'y reviendrai dans le rapport suivant car c'est fondamental. Pourtant, les éco-organismes ont été créés pour organiser les filières du retraitement de certains déchets en France. Nous ne sommes qu'un maillon de la chaîne dans cette filière mais nous devons nous imbriquer dans les organisations nationales existantes.

Enfin, la question des moyens financiers à mettre en œuvre n'est pas encore abordée dans cette délibération. Il faudra bien sûr rapidement mettre en parallèle toutes ces idées avec leur coût. Aurons-nous les moyens financiers pour faire face au même moment à toutes ces dépenses ?

Parmi nos moyens financiers, il y a la fameuse TEOM qui, manifestement, ne semble pas répondre pleinement à ses objectifs initiaux. Si les gros producteurs doivent rechercher des solutions d'élimination des déchets résiduels en dehors du Grand Lyon, il leur sera aisé de demander à ne plus être assujettis à la TEOM mais, si nous nous organisons pour offrir ce service, nous pourrions aisément mettre en place la redevance spéciale qui couvrira la totalité des frais engagés par notre collectivité.

Il paraît donc inéluctable, à moyen terme, que la redevance spéciale prévue par la loi soit mise en place pour les producteurs de déchets non ménagers de façon à leur rendre un service supplémentaire mais un service payant car la solution qui consiste à exporter nos déchets résiduels vers d'autres sites, en dehors de l'agglomération, n'est pas responsable et sans doute très inefficace. Mais nous ne souhaitons pas surcharger les entreprises de taxes diverses et variées. Une solution intermédiaire qui consisterait à faire payer proportionnellement ce service en fonction des volumes de déchets émis paraîtrait la plus raisonnable.

L'important sera d'avancer rapidement et de façon concrète. Nous craignons en effet, comme pour l'Agenda 21, que les actions identifiées soient assez théoriques et mises en œuvre de façon laborieuse : un des engagements de l'Agenda 21, le taux de rejet du tri sélectif, est déjà reporté de 2007 à 2010. Evidemment, il faudra de réels moyens financiers votés pour réaliser toutes ces actions, sinon nous resterons dans des vœux pieux. Nous espérons donc que le groupe d'études nous donne très vite, au cours de l'année 2007, des actions identifiées et budgétées à délibérer et, sous ces réserves, les élus du groupe Union pour un mouvement populaire voteront cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. DARNE J.C. : L'ossature de la politique de gestion des déchets de la Communauté urbaine a été définie au cours des années 80 avec l'installation des deux incinérateurs de Gerland et de Rillieux la Pape et, en 1988, il a été décidé de mettre en place une collecte sélective sur l'ensemble des communes.

Devant les évolutions intervenues depuis dix ans, il est logique de prendre un temps de réflexion pour définir le cadre des actions de demain. Aussi, nous ne pouvons que saluer la démarche de mise en place d'un groupe de travail et d'élaboration d'un document de cadrage d'une stratégie. Le document remis appelle néanmoins quelques remarques.

Tout d'abord, nous partageons globalement le diagnostic présenté. Concernant les propositions, je n'approfondis pas les objectifs de réduction à la source et d'amélioration de la collecte sélective car il s'agit d'une évidence partagée. Les actions prévues, dont certaines sont déjà initiées, vont dans le bon sens. Nous voulons centrer nos propos -comme l'ont fait certains- sur des véritables enjeux, ce qui me semble important. L'enjeu majeur est de disposer de capacités de traitement supplémentaires pour ne dépendre ni des départements voisins ni des prestataires de service.

Aujourd'hui, l'ère de toute-incinération est finie comme l'ère de toute-décharge. Il ne s'agit pas d'être contre ou pour telle ou telle technique mais d'examiner la place accordée à chacune d'elle, pour quel type de déchets et comment elles sont mises en œuvre. Il convient d'envisager une complémentarité des filières de traitement et, comme cela est proposé dans le rapport et précisé dans l'amendement, nous sommes très favorables à ce que des études et des mises en place soient conduites en matière de prétraitement mécano-biologique qui a justement comme fonction de séparer les différentes fractions d'ordures ménagères ; de telles installations existent en France et dans d'autres pays.

Nous souhaitons que les installations de la Communauté urbaine s'inscrivent vraiment dans une logique de traitement multifilières qui permette de maximiser le recyclage matière et, s'il reste encore du recyclable dans les ordures ménagères, de valoriser les matières organiques présentes dans ces ordures par compostage ou méthanisation, d'optimiser la valorisation thermique en ne brûlant que des déchets qui présentent un réel pouvoir calorifique et élevé -cela ne sert à rien de brûler des déchets riches en eau- et, enfin, de réduire au maximum l'enfouissement en décharge pour la réserver uniquement aux matériaux inertes. Nous serons alors vraiment dans une logique non plus d'incinération d'ordures ménagères mais dans celle de l'utilisation d'un combustible issu des ordures ménagères qui sera utilisé en substitution de combustibles fossiles. A titre d'exemple, la chaleur produite par les fours de l'usine d'incinération de Rillieux la Pape ne suffit pas à alimenter la ville nouvelle en chaleur et la chaleur complémentaire est apportée par une chaudière au fioul située en plein centre-ville et un

troisième four, dans l'avenir, qui brûlerait du combustible des ordures ménagères avec les normes actuelles voire améliorées serait préférable.

De plus, dans cette logique et avec une telle installation, les quantités de déchets à mettre en enfouissement en décharge seront alors très faibles et c'est ce qu'il faut viser car il ne sera pas facile de trouver un site, comme les précédents orateurs l'ont précisé. L'acceptation d'un centre de stockage de déchets ultimes, aussi bien par les élus que par la population, sera d'autant plus facile que les quantités seront faibles et qu'il ne s'agira pas d'ordures ménagères brutes.

Le rapport insiste également sur d'autres points importants. Nous avons particulièrement noté la volonté d'assurer une maîtrise d'ouvrage publique des installations de traitement, y compris le tri, même si l'exploitation est ensuite confiée à des entreprises privées et le souhait de rechercher des collaborations avec des territoires voisins confrontés à des problématiques similaires ; et pourquoi ne pas envisager des échanges de déchets en fonction des capacités de traitement respectives ?

Nous avons noté les perspectives d'évolution de financement vers un mécanisme plus juste et réellement incitatif au tri ; les habitants, pensons-nous, ne feront un effort significatif en matière de réduction à la source et de tri que s'ils y trouvent un intérêt financier.

Enfin, les réflexions sur les contenants et les fréquences de collecte sont intéressantes. Parfois, le service offert en termes de fréquence de collecte est supérieur aux besoins des habitants et, si tel est le cas, il faut avoir le courage de les faire évoluer.

Toutes évolutions ne se font pas avec une baguette magique, des échanges seront nécessaires entre nous, avec les communes et avec les habitants. L'intérêt de ce rapport est de mettre par écrit l'ensemble de la problématique, de proposer des axes de travail. Le groupe Socialiste se félicite de cette démarche, il considère qu'il s'agit d'une première étape intéressante, il souhaite participer activement au processus qui aboutira aux prochaines délibérations. Donc nous approuvons ce rapport sans hésitation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur le vice-président Da Passano, quelques mots de commentaire.

M. le vice-président DA PASSANO : Monsieur le président, juste quelques mots d'abord et, je crois, parler au nom de Jacky Darne pour remercier tous ceux qui ont participé à ce groupe de travail, les techniciens de la direction de la propreté qui nous ont vraiment assistés tout le long et qui ont apporté beaucoup de compétences et de disponibilité, tous les élus également de tous les groupes qui ont participé à ce groupe de travail où les échanges ont été particulièrement constructifs.

Je voulais également dire que le but, vous l'avez bien compris, au-delà de la simple gestion des déchets et du service à apporter à nos habitants, c'est de s'inscrire dans le cadre de l'Agenda 21, dans le cadre de notre politique de développement durable, pour diminuer autant que faire se peut l'empreinte écologique que nous laissons tous sur notre planète et que cette ambition, nous pouvons l'avoir au Grand Lyon mais nous ne pouvons réaliser quelque chose de très concret que si nous avons bien sûr l'adhésion des communes -bien évidemment, nous l'avons mais peut-être faudrait-il de temps en temps nous aider dans l'information : je le dis toujours à mes collègues maires, les bulletins municipaux sont, à mon avis, le meilleur vecteur pour une politique de déchets- et l'adhésion évidemment des citoyens qui sont tous d'accord pour la finalité mais qui quelques fois ont besoin qu'on leur rappelle certains gestes simples.

On a parlé de diminution à la source. Je crois que c'est madame Mermoud qui disait que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit ; c'est vrai et cela passe également par une prise de conscience des consommateurs : on n'a pas forcément besoin, quand on achète des biscuits, d'avoir cinq emballages à briser les uns après les autres ; de plus, quand on a faim, on met plus de temps à arriver à son biscuit !

Je suis d'accord avec madame Vessiller sur l'affaire des sacs de caisse, sur le stop-pub également qu'il faudra bien que nous mettions en place.

Je ne suis pas tout à fait d'accord quand on dit que rien ne s'est fait au cours de ce mandat, qu'il n'y a que des pistes de réflexion. Je prendrai quelques exemples au passage :

- le compostage individuel que l'on a mis en place avec un grand succès sur cinq communes, qui est en train de se mettre en place sur onze supplémentaires, avec le but d'arriver, en quatre ans probablement, à couvrir l'ensemble de notre agglomération ; on s'est donné un objectif de 13 % de l'habitat pavillonnaire, je sais que d'autres disent 50 %, pourquoi pas ? Tout viendra également de l'engouement de nos concitoyens. En tout cas, je peux vous dire que, dans les cinq communes test, cela a été un grand succès ;

- autre avancée, la mise en place de recycleries dans deux de nos déchèteries : elles sont déjà en place, l'une à Villeurbanne, l'autre à Lyon 9^e ; l'une est gérée par l'Armée du Salut, l'autre par Notre-Dame des sans abris. Cela marche très bien et, croyez-moi, cela aussi est une réduction de déchets à la source.

"Rien ne s'est fait, il n'y a que des pistes d'avenir", je ne suis pas d'accord ! Nous avions il y a quatre ans un taux de refus de 47 %, on est aujourd'hui à 31 % de taux de refus dans la collecte sélective, 16 points de gagnés. J'en félicite les citoyens d'abord et tous ceux qui travaillent dans nos services et qui ont pris toute leur part dans cette amélioration de notre taux de refus.

Bien sûr qu'il faut augmenter les dimensions des bacs verts et nous sommes en train de le faire d'ores et déjà. Bien sûr que, dans certains quartiers, il faut augmenter par substitution la fréquence des collectes sélectives et poursuivre le travail avec les bailleurs sociaux, les régies, mettre en place des bacs enterrés dans certains quartiers, etc. Le verre, on en a parlé, je n'y reviendrai pas. Il faut travailler sur la fréquence des collectes et cela nous ne pouvons le faire qu'avec l'appui des maires. On n'est pas élu forcément parce que l'on a ajouté une tournée supplémentaire ; il faut avoir le courage de dire aux citoyens qu'il y a des tournées qui ne sont pas complètement inutiles mais que certaines ne sont pas tellement utiles et il faut avoir le courage, dans certains endroits, soit de procéder à des substitutions soit même de revoir à la baisse les fréquences des collectes ; partir d'une logique de résultats et non pas de la logique actuelle.

Les déchèteries, cela marche bien. Là aussi, je tiens tout de même à faire un petit bilan : depuis le début de ce mandat, monsieur le président, nous avons ouvert trois nouvelles déchèteries. Nous sommes passés de douze à quinze et nous sommes en train d'en étendre deux : Champagne au Mont d'Or et Saint Priest. Nous avons également mis en place l'ouverture des déchèteries le dimanche matin, ce qui a augmenté considérablement les tonnages recueillis. Nous avons mis également en place dans l'ensemble des déchèteries la récupération des déchets dangereux des ménages, qui jusque-là partaient dans les égouts et dans la nappe phréatique.

Bien sûr qu'il faut continuer et mettre en place les nouvelles filières, dont les D3E dont il sera question dans un moment.

Je réponds à mon collègue Max Vincent qui nous parlait des encombrants, je crois qu'il faudra mettre en place, une harmonisation de la collecte des encombrants sur notre territoire. Nous avons essayé de le faire au cours de ce mandat, ce n'est pas faute d'avoir essayé. Vous aviez, monsieur le président créé un petit groupe de travail, qui a bien travaillé, qui s'est réuni à de nombreuses reprises mais qui n'a pas réussi à trouver à moyen terme, satisfaisant les cinquante-cinq communes, alors on va remettre l'ouvrage sur le métier.

Toujours pour répondre à Max Vincent, je dirai que nous accueillons, chacun le sait bien, les professionnels dans les déchetteries jusqu'à un certain tonnage mais qu'au-delà, ils doivent faire appel au privé parce que nous souhaitons que les organisations professionnelles et le privé pour les artisans, les commerçants et notamment, les artisans du BTP mettent en place, de vraies déchetteries de recueils, de tris, de collectes des déchets du BTP.

Alors, je crois qu'il faudra créer très rapidement ce centre de gestion des flux, la presse à balles, c'est en train de ce faire et puis développer également, la coopération avec nos voisins parce qu'il faut pouvoir s'entre aider en matière de déchets, notamment quand des installations sont saturées ou en pannes.

La valorisation thermique, ce que l'on appelle les centres d'incinération, c'est effectivement au cœur du débat, ce qu'il faut dire et moi je me contenterai de deux chiffres : une usine d'incinération vit trente ans et aujourd'hui, les deux que nous avons sur notre territoire ont quinze ans. C'est-à-dire que dans quinze ans, elles sont obsolètes. Deuxième chiffre : une usine d'incinération, entre l'instant où on décide de la faire et dès l'instant où on l'inaugure, comptons sept à huit ans, c'est-à-dire que de toute façon, on ne pourra pas s'exonérer à un moment ou à un autre de se poser les vraies questions et même si aucun d'entre nous n'a envie de voir, ici et là, se développer des capacités d'incinération, je suis de ceux qui pensent que l'enfouissement n'est pas non plus une bonne solution et que l'on laisse par l'enfouissement aux générations futures des déchets dont on ne se sera pas nous-même débarrassés. De toute façon, il y a aussi une chose dont il faut s'imprégner, c'est que le pouvoir calorifique des déchets aujourd'hui augmente, c'est-à-dire que nos fours ne suffisent plus parce qu'ils ont été conçus pour un tonnage qu'ils ne peuvent plus absorber et qu'à Lyon nord, il faut au moins que nous étudions aujourd'hui la création d'un four à haut pouvoir calorifique.

Je rappelle que cette usine avait été créée avec trois fours et, entre parenthèses, il faut aussi se poser la question de la délégation de service public de cette usine. C'est un autre problème mais qui est tout de même connexe parce que, si nous prenions la décision du troisième four, il faut voir dans quelles conditions ce serait.

Le problème du centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) a été évoqué, je n'y reviendrais donc pas, mais comme monsieur Pillonel nous disait qu'il faut travailler en lien avec le Conseil général, responsable aujourd'hui du plan départemental d'élimination des déchets, c'est l'un des sujets qu'il faudra bien aborder dans ce plan départemental qui, pour l'instant, est encore celui du préfet. Puis, bien sûr, il faut que nous restions en veille technologique. Aujourd'hui, il y a de nouvelles méthodes de méthanisation : le tri mécano-biologique, il faut que nos services -et ils le font d'ores et déjà- restent en veille parce que peut-être pouvons-nous trouver là des méthodes qui nous éviteraient de développer l'incinération, ce dont je me réjouirais personnellement.

Et puis il faudra bien effectivement se poser la question du financement. La TEOM n'est pas très juste effectivement. C'est peut-être le moins mauvais système mais il ne nous donne aujourd'hui pas tout à fait satisfaction et on peut s'interroger sur la redevance spéciale, voire sur la redevance générale sachant qu'il n'y a qu'une agglomération en France de plus de 100 000 habitants qui l'a mise en place.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire en rendant hommage aux services parce que je crois que ces premières années de mandat ont marqué énormément d'avancées en matière de déchets. Il reste beaucoup à faire mais je crois très franchement que nous sommes plutôt sur la bonne voie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Da Passano.

Je vais mettre l'amendement aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

(L'amendement est adopté).

Je vais mettre le rapport amendé aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous donner les résultats des deux votes qui sont intervenus.

**Désignation de représentants de la Communauté urbaine
au sein du conseil d'administration
du lycée de Neuville sur Saône**

(Dossier n° 2006-3807)

Résultats du vote

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 127
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 16
- reste pour le nombre de suffrages exprimés..... 111
- majorité absolue 64

Ont obtenu :

** titulaire -*

- M. Patrick Bouju 86 voix
- M. Pierre Dumont 15 voix
- Mme Madeleine Petitjean..... 2 voix
- Mme Béatrice Vessiller..... 2 voix
- M. Jacques Meyer 1 voix
- Mme Dominique Nachury..... 1 voix
- M. Gaël Petit..... 1 voix
- Mme Claudine Frieh..... 1 voix

** suppléant -*

- M. Pierre Dumont 80 voix
- M. Michel Rousseau..... 8 voix
- M. Jacques Meyer 5 voix
- M. Fawzi Benarbia..... 2 voix
- Mme Claudine Frieh 2 voix
- M. André Gerin 2 voix
- M. Louis Guillemot..... 2 voix
- M. André Sardat 1 voix

Messieurs Bouju et Dumont ayant obtenu la majorité absolue sont élus.

**Désignation de représentants de la Communauté urbaine
au sein de la commission mixte chargée de suivre
le projet de tronçon ouest du périphérique**

(Dossier n° 2006-3779)

Résultats du vote

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 154
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 5
- nombre de suffrages exprimés..... 149

Ont obtenu :

- liste Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical 64 voix
- liste Union pour un mouvement populaire..... 33 voix
- liste Union pour la Communauté..... 15 voix
- liste Synergies-Avenir - Grand Lyon d'abord..... 22 voix
- liste UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel 15 voix

Répartition des sièges :

*** 9 sièges attribués au quotient -**

- liste Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical 4 sièges
- liste Union pour un mouvement populaire..... 2 sièges
- liste Union pour la Communauté..... 1 siège
- liste Synergies-Avenir - Grand Lyon d'abord..... 1 siège
- liste UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel 1 siège

*** 2 sièges attribués à la plus forte moyenne -**

- liste Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical 1 siège
- liste Union pour un mouvement populaire, au bénéfice de l'âge suite à une égalité entre la liste UMP et la liste Synergies-Avenir, Grand Lyon d'abord..... 1 siège

Résultats :

*** 5 sièges pour la liste Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical -**

Sont élus :

* *titulaires* :

Jean-Louis Touraine
René Lambert
Gérard Claisse
Yves Fournel
Etienne Tête

* *suppléants* :

Jacky Darne
Thierry Braillard
Louis Lévêque
Jean-Pierre Flaconnèche
Joseph Guetaz

*** 3 sièges pour la liste Union pour un mouvement populaire -**

Sont élus :

* *titulaires* :

Francois-Noël Buffet
Michel Chapas
Michel Gigot

* *suppléants* :

Alain Lelièvre
Alain Imbert
Etienne Fillot

*** 1 siège pour la liste UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel -**

Sont élus :

* *titulaire* : Roland Crimier

* *suppléant* : Claude Pillonel

*** 1 siège pour la liste Union pour la Communauté -**

Sont élus :

* *titulaire* : Christian Barthélémy * *suppléante* : Nicole Bargoin

*** 1 siège pour la liste Synergies-Avenir-Grand Lyon d'abord -**

Sont élus :

* *titulaire* : Michel Reppelin

* *suppléant* : Michel Denis

M. LE PRÉSIDENT : L'avenir est au papy boom !

N°2006-3832 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement -

Mise en place de la collecte sélective des déchets électriques et électroniques dans les déchèteries communautaires - Autorisation de signer la convention - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3832. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Sur le rapport concernant la mise en place de la collecte sélective des déchets électriques et électroniques, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. PETIT : Merci, monsieur le président. Cette délibération revêt une importance particulière tant pour les citoyens que pour notre collectivité et, l'ordre du jour étant un peu plus léger que d'habitude, je me permets de prendre deux minutes pour développer le sujet en essayant d'être le plus clair possible.

Il s'agit pour la première fois d'organiser la filière du recyclage d'une façon contrainte et non plus volontaire. En effet, depuis de nombreuses années déjà, un certain nombre d'acteurs économiques responsables ont entrepris de ne plus jeter n'importe où des déchets connus pour être polluants mais ces acteurs étaient trop peu nombreux à avoir compris les enjeux de

la filière du retraitement des déchets électriques et électroniques. Deux exemples confirment ce constat : le retraitement des lampes à décharge qui était déjà obligatoire en France depuis le 1^{er} janvier 1998 et seulement 15 % des ampoules mises sur le marché en 2005 en France ont été retraitées.

Et pourtant, à l'heure où les questions écologiques planent sur le débat présidentiel, bien peu d'entre nous ont conscience de l'intérêt de recycler les déchets électriques. Alors, pour que tout le monde comprenne bien, je vais m'attarder sur la filière du retraitement des sources lumineuses et essayer d'être le plus pragmatique possible.

Voici une lampe fluorescente compacte, autrement appelée lampe à économie d'énergie. Cette lampe consomme cinq fois moins d'énergie et dure dix fois plus longtemps qu'une lampe incandescente classique ; ce sont ses avantages. Mais qui sait, parmi nous, que cette lampe contient du mercure -comme tous les tubes fluorescents qui sont au-dessus de nos têtes-, métal hautement polluant ? Cette lampe contient aussi des poudres fluorescentes qui ne peuvent pas se retraiter et qui doivent être stockées dans un centre de déchets ultimes de classe 1 ; d'où la nécessité impérieuse de ne pas la jeter à la poubelle et de la retraiter.

En application du décret D3E, des producteurs de lampes (fabricants, importateurs, distributeurs de lampes à marque propre) se sont regroupés au sein de Recylum, éco-organisme agréé, dont la mission est d'organiser en France la filière d'élimination des lampes usagées.

L'éco-contribution, c'est la contribution des utilisateurs, lors de l'achat de lampes neuves, au financement de l'élimination des lampes usagées ; elle s'applique à toutes les lampes mises sur le marché et quel que soit l'acheteur. Le décret précise aussi que l'éco-contribution doit obligatoirement être répercutée, depuis le 15 novembre 2006, par les producteurs à leurs clients. L'éco-contribution est non négociable (pas de prise de marge ni de réfaction) et doit être visible sur la facture. Depuis le 15 novembre 2006, toutes les lampes vendues en France sont surfacturées du montant de l'éco-contribution ; celle-ci est de 0,25 € HT. Tous les fabricants rajoutent cette éco-contribution de 0,25 € sur leur prix de vente de source lumineuse. Cette éco-contribution est donc payée au final par le consommateur, qu'il soit particulier, entreprise ou collectivité, puisqu'elle est rajoutée dès le départ sur le prix de la lampe.

En contrepartie, l'éco-organisme mettra des conteneurs spéciaux et adaptés à la collecte de ces produits cassants à la disposition des déchèteries du Grand Lyon et viendra les chercher pour les retraiter. Le coût pour notre collectivité sera très limité puisque le retraitement sera déjà payé par le consommateur de la lampe ; disons que le coût se limitera à la place au sol nécessaire dans nos déchèteries pour poser ces conteneurs.

Monsieur le président, le Grand Lyon doit avoir un rôle de pédagogue envers la population dans la mise en place de la filière du retraitement. A ce sujet, la délibération qui nous est présentée nous inquiète un peu, tant pour les intérêts du Grand Lyon que pour ceux des citoyens.

Pour le Grand Lyon tout d'abord, la délibération indique que les producteurs de lampes ont la possibilité de mettre en place un système individuel de collecte ou de verser une contribution financière à un éco-organisme. Nous encourageons vivement les services à se rapprocher de l'éco-organisme en question et de ne surtout pas envisager de gérer nous-mêmes cette filière, comme cela est sous-entendu dans la délibération, alors qu'une solution facile et peu coûteuse nous tend les mains.

Pour les contribuables aussi, cette délibération mériterait d'être précisée. En effet, si nous voulons offrir au plus grand nombre des facilités dans la collecte de ces déchets, il faut nous rapprocher des consommateurs et ne pas limiter aux seules déchèteries les possibilités d'évacuer ces déchets.

L'éco-organisme propose des conteneurs adaptés aux quantités et aux types de sources lumineuses. Pourquoi ne pas équiper les mairies, les associations, certaines zones de transports en commun de conteneurs légers afin de donner au plus grand nombre la possibilité d'évacuer dans de bonnes conditions les sources lumineuses ? Notre Communauté urbaine prendrait en charge une caution de mise à disposition de ces conteneurs mais l'évacuation et le retraitement seraient gérés par l'éco-organisme, comme pour une déchèterie. Nous sommes dans une phase de mise en place qui nécessite de bien réfléchir aux conséquences matérielles et organisationnelles. A ce titre, il n'est pas concevable que le consommateur final paie deux fois le retraitement : à l'achat du produit et dans ses impôts pour le traitement en déchèterie ; c'est le risque que nous percevons à la lecture de ce rapport.

De plus, le rapport sur le cadre stratégique de la politique de gestion des déchets dresse un constat inquiétant sur la saturation à venir de notre gestion des déchets. Les filières d'évacuation et de traitement par des éco-organismes sont à exploiter au maximum par notre collectivité.

Pour conclure, le groupe UMP se réjouit de la mise en place de la filière du retraitement des déchets électriques et électroniques, et votera en faveur de cette délibération, en espérant avoir été entendu sur l'organisation de la filière dans notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Da Passano, un mot ?

M. le vice-président DA PASSANO : Juste un petit mot pour rassurer l'intervenant précédent et lui dire qu'il est hors de question que l'on mette en place nous-mêmes la filière. Nous sommes en train de choisir un éco-organisme pour les DEEE en général et Recylum bien sûr sera choisi puisque c'est le seul pour les lampes. Nous aurons donc deux éco-organismes et nous récupérerons en déchèterie ces DEEE que nous aurions pu, mes chers collègues, commencer à récupérer depuis pas mal de temps si la directive européenne de 2002 n'avait pas mis trois ans à être traduite en droit français, ce qui a un petit peu retardé pour nous et pour tous les autres la mise en place de la récupération des DEEE. On a tout de même perdu trois ans. Ce sera mis en place en principe dès le début 2007.

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes donc toujours dans l'attente des décisions nationales et après nous appliquons.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2006-3833 -proximité,ressources humaines et environnement -
Réalisation de prestations de collecte de déchets des ménages et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Je crains que l'intervention tout à l'heure de notre collègue communiste n'ait fait croire aux syndicats que le dossier que nous allons examiner maintenant n'ait déjà été examiné, d'où leur départ. On va tout de même l'examiner. Madame Vessiller.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Sur le rapport de réalisation de prestations de collecte des déchets des ménages et assimilés sur une partie du territoire du Grand Lyon, la commission a émis un avis favorable, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, la délibération relative à la définition d'un cadre stratégique pour la gestion des déchets a déjà permis d'évoquer l'essentiel des questions sous-jacentes à cette délibération. Je ne m'attacherai qu'à quelques interrogations pratiques sur cet appel d'offres.

Nous partageons l'objectif d'amélioration de la prestation de collecte, de la maîtrise de ses coûts, du perfectionnement de son organisation. Nous relevons qu'a été maintenu le principe d'un statu quo de la répartition entre les secteurs gérés en régie directe et ceux délégués pour moitié. Les éléments chiffrés joints au projet de délibération sont cependant insuffisants pour permettre d'apprécier complètement ces choses. Il est singulier -mais c'est un héritage de l'histoire- que la répartition entre les territoires en gestion privée et ceux en gestion publique respectent le clivage ouest-est de notre agglomération.

Quels sont aujourd'hui précisément les critères retenus pour la nouvelle répartition proposée ? S'agit-il des tonnages totaux ou des volumes par habitant, de la densité ou de la complexité des services, des fréquences de collecte ? S'il est indiqué par ailleurs que le service en régie directe coûterait 37 % de plus, ceci n'est pas éclairé par l'étendue et la forme de la prestation, la complexité des quartiers desservis ou l'équilibre des charges de chaque tournée. La qualité du service est-elle mise au regard des coûts ?

Ce rapport laisse un cadre qui reste encore assez ouvert pour que puissent être précisés les critères et les modalités de la réorganisation des prestations entre privé et public. Ces marges doivent être explorées en concertation avec les usagers, les personnels concernés et les communes. Le service public de la collecte des ordures ménagères doit intégrer des éléments de besoins nouveaux, avec la souplesse attendue par les usagers. Ce service doit faire l'objet de contrôles réguliers et attentifs, en particulier sur les secteurs à gestion privée.

Sur son principe, nous approuvons ce rapport. Nous souhaitons que sa mise en œuvre soit l'objet d'une large concertation avec les usagers et les personnels, en particulier en ce qui concerne le périmètre et le contenu des lots, qui ne sont pas précisés en annexe mais qui seront proposés à l'appel d'offres.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons donc le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Monsieur le président, pour chaque délibération, nous nous engageons en nous persuadant, nous convainquant, au-delà du doute et des perspectives, entre conséquences et avantages.

Pour le sujet de renouveler les conditions du service de collectes, quelques compléments d'information indiquent la recherche d'équité par et entre les différents modes possibles, le soutien aux parcours professionnels valorisant chacun des agents du service public, l'incitation pour l'insertion professionnelle, la limitation des nuisances en tous genres, le tout dans un contexte, une difficulté concurrentielle.

Cette difficulté se doit surtout de tendre à l'amélioration du service en menant conjointement deux gestions performantes, pour le bénéfice de l'avenir et pour une réelle maîtrise budgétaire globale.

Néanmoins, nous sommes demandeurs que des critères et des objectifs quantitatifs et sans doute progressifs soient fixés aux charges des différents modes du service. En l'état, les comparaisons des actuels services sont faussées, ou pour le moins subjectives, par l'absence de l'analyse de considération sociale de la part déléguée à l'investissement privé. Il n'est point de volonté de valider sans critique, sans analyse précise, complète, les possibles héritages ou éventuels aléas fonctionnels de la part publique.

Une inquiétude est également tenue par la rédefinition, la redistribution des zones d'attribution de chaque mode du service, non par réticence évolutionniste mais pour la conscience, la simulation la plus complète possible des réelles capacités concurrentielles comparables.

Pour ce faire, et sous cet aspect, les critères d'analyse des offres et de leurs futures gestions, de leurs futures assurances qualitatives au bien commun, ne paraissent pas encore fixés ou clairement annoncés à chacun. Cette déontologie ouvrirait une juste capacité de proposition aux groupes et aux entités industrielles, de différentes tailles et audiences, autres que les trois ténors déjà connus et en charge de délégations de service. Cette déontologie accorderait aussi, nous semble-t-il, une base convenable de comparaison de la contribution efficiente de la collectivité. Cette appréciation serait aussi attachée à l'attention des agents, sans doute avec une qualité humaine d'ambassadeur de proximité pour l'ensemble des composants du tri.

Une exigence complémentaire et formalisée en plusieurs points de précision et d'attention générale nous paraît nécessaire pour préparer et suivre dans le temps, soit cinq ans, une juste gestion, avec contrainte de charges appelées auprès des habitants.

Cette même exigence ne traduit pas l'heure de participation des futurs partenaires public et privés pour la réduction à la source des origines et disciplines du tri et de la collecte.

En l'état de nos connaissances et des perspectives, au sein de notre groupe, Les Verts, les vice-présidents porteront un avis favorable au projet de délibération, les quatre conseillers s'abstiendront.

Ce point vaut plus à l'attention des directives que notre assemblée et sa représentation guident, déclinent, formulent, précisent, discutent, évaluent, mettent en objectifs sociétaux, aux services et à leurs conseils. La disposition n'est pas formellement critique à la contribution des services, tant de gestion que de prospective pour le sujet de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste.

M. le vice-président CRÉDOZ : Merci. Monsieur le président, mes chers collègues, c'est pour affirmer le soutien du groupe Socialiste et apparentés à ce projet que j'interviens ce soir et non en tant que vice-président chargé des ressources humaines.

Toutefois, par mes fonctions de vice-président, je connais bien le dossier dans un de ses aspects essentiels : son impact sur les conditions de travail et la situation des personnels. C'est sur cet aspect plus que sur le côté technique que je souhaite insister.

J'ai rencontré à de nombreuses reprises les représentants du personnel pour qu'ensemble nous puissions préparer cette évolution cruciale pour la direction de la propreté. Je crois qu'à aucun moment nous n'avons négligé le dialogue et j'espère que cela nous permettra d'aborder favorablement cette mutation de notre organisation.

Quel est l'enjeu de cette délibération ? Il s'agit de modifier la collecte de façon à la rendre plus performante. Un audit nous a appris que la collecte en régie coûtait significativement plus cher que la collecte par les entreprises privées. Ce même audit nous apprend que la qualité du travail effectué est globalement la même. Il est logique qu'un écart de coût existe et, par exemple, le Grand Lyon fait un effort particulier pour la requalification de ses agents.

Toutefois, si un écart de prix est normal, nous devons être vigilants à ce que la différence soit raisonnable et maîtrisée. Aujourd'hui, nous constatons que cet écart, pour l'essentiel, n'est pas dû à des différences de salaire des agents mais à des différences de productivité et d'organisation.

La meilleure façon de défendre le service public est de garantir sa performance. Nous proposons donc aux agents de nous aider à faire la preuve qu'un service public est capable d'évolution, de gains de productivité et, au final, de performance. Le nombre et les parcours des tournées seront donc modifiés et des secteurs pris en charge par la régie ou le privé seront intervertis. Les conditions de fonctionnement du service complet seront en particulier revues, comme l'a détaillé tout à l'heure mon collègue Jean-Luc Da Passano.

Pour que cette évolution soit positive, il faut que les personnels adhèrent à ce projet et à ses objectifs. Il est vrai, le travail sera différent dans la nouvelle organisation, des habitudes et quelques situations acquises seront un peu bousculées mais, collectivement, les agents peuvent être gagnants. L'occasion est donnée de remettre à plat l'organisation en privilégiant concertation et dialogue. Une véritable équité sera possible et on sait qu'il existe de fortes disparités dans les conditions d'exercice de la collecte. Il ne faut pas que ces disparités soient considérées comme immuables, que les avantages de certains liés au hasard des mutations urbaines soient pérennisés. L'équité est aussi un moyen de mieux fonctionner collectivement sans jalousie ni incompréhension et, à titre d'exemple, on sait qu'aujourd'hui, sur certaines tournées, les équipages collectent 40 points en service complet là où d'autres en collectent 300, et nous modifierons donc cela.

Ce projet va induire des redéploiements de personnels avec des passages d'agents de la collecte au nettoyage. Ce sont environ 60 agents qui viendront participer au nettoyage de la voirie et ce renforcement est nécessaire avec le développement de nouveaux quartiers ou espaces publics. Là encore, la méthode de travail privilégiera le volontariat et la concertation et, si le volontariat ne suffit pas à répondre aux besoins du service, des critères pourront être définis, par exemple, privilégier les agents les plus âgés pour les réaffecter à des tâches dites moins usantes. Conserver des créneaux horaires proches pour les personnels réaffectés sera aussi un de nos objectifs. Je souligne également une innovation qui inclut dans le marché des clauses sociales pour environ vingt postes.

Performance, équité, dialogue social, voilà nos pistes pour réussir collectivement cette mutation ; c'est en tout cas le vœu que je formule pour les deux années qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots simplement à ajouter à ces différentes réflexions. Pour nous, de quoi s'agissait-il ?

Tout d'abord, comme l'a dit tout à l'heure monsieur le vice-président Reppelin, optimiser la collecte. Il est clair que ce qui est efficace, c'est de ramasser des bacs pleins et non pas de ramasser chaque jour des bacs à moitié vides.

Deuxièmement, nous avons voulu conserver un point d'équilibre entre la régie directe et la partie en prestations de service. Comme vous le savez, la partie aujourd'hui en prestations de service arrive à échéance en 2007. Nous avons donc la nécessité de préparer les conditions d'un nouvel appel d'offres. Evidemment, pour que cet appel d'offres puisse offrir une vraie concurrence, il fallait redéfinir l'allotissement géographique parce que, si l'on restait sur les mêmes zones, il est clair qu'à ce moment-là, la concurrence était faussée et que l'entreprise qui connaissait par cœur une zone avait toutes les chances de l'emporter ; c'est pour cela que nous avons redéfini l'ensemble des zones géographiques.

Ensuite, je fais confiance aux agents. Il faut qu'ils démontrent qu'en efficacité et en coût, ils peuvent être équivalents à ce qui peut être réalisé dans les prestations de service. C'est un challenge que nous nous sommes donné. Nous croyons au service public et nous l'avons montré, nous le montrons tous les jours, nous croyons à un service public performant. Et c'est donc à nous, à nos agents collectivement qu'il convient de montrer que nous pouvons atteindre cette performance. C'est là l'objet des projets de service qui sont aujourd'hui développés à la direction de la propreté.

Cela bousculera sans doute ici ou là quelques habitudes acquises. Il faut bien savoir que si l'on veut effectivement défendre le service public, il convient d'aller vers des améliorations. Si nous n'allions pas vers ces améliorations, demain, il y aurait une pression considérable de la part de nos concitoyens pour demander que l'on change de système et de modèle. Voilà l'esprit de la délibération que nous vous demandons de prendre aujourd'hui.

Je la mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - M. Buna et Mme Vessiller (Les Verts) - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts (sauf M. Buna et Mme Vessiller).

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N°2006-3840 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement -
Démarche requalification professionnelle 2006-2007 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3840. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour la démarche requalification professionnelle évoquée par Pierre Crédoz tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, nous sommes dans une collectivité où l'usure physique liée à certains métiers est importante et où le risque d'inaptitude au travail peut être fort dans certains services. Malgré les actions de prévention développées, ce sont aujourd'hui plus de 250 agents du Grand Lyon qui ont besoin d'un poste adapté pour pouvoir retrouver leur place dans le monde du travail.

Avec cette délibération, nous poursuivons donc la démarche engagée l'année dernière qui consiste à afficher clairement une politique de requalification professionnelle au Grand Lyon. Cette délibération a pour objet de consolider notre action en la matière en dédiant clairement à la requalification les postes identifiés depuis 1995 et en décidant d'en dégager vingt de plus sur les deux années à venir. Elle nous permet également de nous rapprocher de nos objectifs en matière d'emploi de travailleurs handicapés. Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, où même la masse salariale devra respecter une évolution très maîtrisée, l'identification d'un fonds solidaire pour la masse salariale des postes dédiés à la reconversion qui nous est proposée ce soir est donc un choix important de notre collectivité et nous tenions à le souligner. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N°2006-3846 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement -
Régime indemnitaire - Régularisation de primes et forfaits divers - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3846. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la régularisation du régime indemnitaire, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, cette dernière délibération de l'année 2006 marque une avancée importante en matière de rémunération des personnels avec la remise en ordre du régime indemnitaire de fonction qui concerne environ 3 000 agents du Grand Lyon, toutes catégories confondues.

On pourrait l'aborder de façon anecdotique en disant que ce sera fini de la prime de rat, de la prime de coiffeur, de la prime de téléphone, de toutes ces différents primes qui se sont surajoutées et enchevêtrées dans certains services au cours des années. En fait, cette remise à plat a demandé beaucoup de temps et de travail aux services de la DRH -et il faut les en remercier-, en étroite concertation avec les représentants du personnel.

Les propositions qui nous sont présentées ce soir répondent à plusieurs principes : en premier lieu, assurer l'équité entre les agents pour que des contraintes et des responsabilités comparables dans des services différents du Grand Lyon se traduisent par le même régime indemnitaire. Cette homogénéisation sera un facilitateur indéniable pour permettre la mobilité entre les services. Ensuite, un souci de transparence, dans la mesure où les règles du jeu seront maintenant clairement affichées, en particulier au moment de la création des postes. Ensuite, encore la reconnaissance du fait que certains postes ont effectivement des contraintes particulières qui justifient une rémunération différenciée et, enfin, la mise en cohérence avec les nouveaux textes réglementaires de la fonction publique territoriale.

Ce dossier a recueilli un avis favorable au comité technique paritaire. Nous y sommes bien sûr favorables de notre côté. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Mes chers collègues, je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 21 heures 30).

Annexe

Listes de candidatures déposées pour la désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission mixte chargée de suivre le projet de tronçon ouest du périphérique (Dossier n° 2006-3779)

Groupes UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel

Candidats :	* titulaire	* suppléant
	M. Roland Crimier	M. Claude Pillonel

Groupes Synergies-Avenir - Grand Lyon d'Abord

Candidats :	* titulaires	* suppléants
	M. Michel Reppelin M. Jean-Claude Desseigne M. Pierre Abadie Mme Michèle Vullien M. Bernard Marquerol M. Louis Guillemot M. Hubert Guimet M. Patrick Bouju M. Jean-Paul Colin	M. Michel Denis M. Gérard Allais M. José Mansot M. Michel Sangalli Mme Rita Spiteri M. Alain Galliano M. Gilles Delorme M. Michel Duport M. Patrick Laurent

groupe Union pour la Communauté

Candidats :	* titulaires	* suppléants
	M. Christian Barthélémy Mme Pascale Decieux M. Michel Vaté Mme Madeleine Yéréman Mme Anne Puvis de Chavannes	Mme Nicole Bargoin M. Michel Brochier Mme Blandine Reynaud M. Erick Roux de Bézieux M. Amaury Nardone

Groupe UMP

Candidats :	* titulaires :	* suppléants
	M. François-Noël Buffet M. Michel Chapas M. Michel Gigot M. Michel Forissier	M. Alain Lelièvre M. Alain Imbert M. Etienne Fillot Mme Anne-Marie Dubost

Groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - GAEC - Les Verts - Radical

Candidats :	* titulaires	* suppléants
	M. Jean-Louis Touraine M. René Lambert M. Gérard Claisse M. Yves Fournel M. Etienne Tête M. Georges Linossier M. Willy Plazzi Mme Christelle Marquaille M. Maurice Charrier Mme Françoise Besnard M. Yvon Deschamps	M. Jacky Darne M. Thierry Braillard M. Louis Lévêque M. Jean-Pierre Flaconnèche M. Joseph Guétaz M. Raymond Terracher M. Charles Roche M. Michel Perret M. Fawzi Benarbia M. Yves Durieux Mme Michèle Pédrini
